

## Bourassa garantit Jeux et financement

par Jacques DRAPEAU

Les Jeux de la XXI Olympiade auront bel et bien lieu à Montréal et ils débiteront, comme prévu, le 17 juillet.

Voulant calmer les inquiétudes des pays participants, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a pris l'engagement formel, hier:

— que les Jeux olympiques de 1976 auront lieu à Montréal;

— qu'ils se dérouleront dans des installations adéquates qui répondent aux exigences du Comité international olympique et des diverses Fédérations internationales sportives;

— qu'il a pleine confiance que toutes les installations seront prêtes à temps;

— que des mesures de financement de nature définitive seront déterminées d'ici peu, de façon à permettre la réalisation de ces installations.

Fort de cet engagement, le président et commissaire général des Jeux olympiques de Montréal, M. Roger Rousseau, se rendra en Europe d'ici peu afin de porter la bonne nouvelle.

**Pèlerinage à Ottawa**

Le premier ministre québécois a, d'autre part, manifesté son intention de rencontrer son homologue canadien, M. Pierre-Elliott Trudeau, à la fin du mois.

M. Bourassa désire revenir à la charge afin de convaincre le gouvernement fédéral de couvrir une portion du déficit anticipé de \$250 millions, établi hier, devant la Commission parlementaire.

M. Bourassa croit aussi qu'il serait logique que Montréal assume une partie du déficit des Jeux puisque cette ville bénéficiera des installations. Le premier ministre a indiqué son intention d'avoir un nouvel entretien avec le maire de Montréal, M. Drapeau, à ce sujet.

**Finis le beau rêve**

Le "père de l'autofinancement" n'aura donc, en fait qu'inventer le

terme. "Personne dans cette Commission, ne peut plus croire à cette formule d'autofinancement", a déclaré, hier, le député de Saint-Jacques, Claude Charron.

Selon une étude, il semble évident que la vente de la monnaie et des timbres olympiques ne rapportera pas plus de \$110 millions au Cojo. La loterie olympique constitue cependant la grande consolation du comité organisateur; elle permettra de toucher des revenus de l'ordre de \$200 millions. Le total des revenus pourrait atteindre \$360 millions en regard des dépenses de l'ordre de \$610 millions, laissant un déficit de \$250 millions.

Mais, malgré l'évidence, M. Dra-

peau continue de croire en sa formule d'autofinancement. "Tous ceux qui continuent d'affirmer que ce n'est pas possible, devront attendre que la preuve se fasse".

"Je n'ai aucune objection à ce que le gouvernement prenne charge des Jeux olympiques, a ensuite dit le maire de Montréal, mais reste à savoir si ça va changer quelque chose".

**Le cas Taillibert**

Le maire Drapeau a finalement consenti, hier, à lever le voile sur une facette de l'entente qui lie actuellement la ville de Montréal à l'architecte

français Roger Taillibert, le créateur du complexe stade-mât-piscine.

Aucun contrat n'a encore été paraphé parce que M. Taillibert affronte un problème fiscal de taille.

Pour chaque \$100 que la ville verse à M. Taillibert, \$84 vont dans les coffres du gouvernement français (60%), du gouvernement canadien (15%) et du gouvernement québécois (9%).

M. Taillibert a déjà touché \$1,800,000 en frais d'honoraires professionnels mais 84% de cette somme doit être retournée à l'impôt, à moins qu'une entente tripartite n'intervienne.

## Choquette refuse aux Québécois l'accès à leur dossier policier

par François DEMERS

A compter d'aujourd'hui, le projet de Charte des droits de l'homme du ministre Jérôme Choquette entre dans un processus de refonte qui pourrait lui donner un tout nouveau visage. Le parrain du projet de loi 50 admettait en effet hier soir à l'issue de trois jours d'audiences de groupements divers qu'on lui avait soumis "une multitude de bonnes idées".

A titre indicatif, il citait aux journalistes un certain nombre de points qu'il avait notés sur un bout de papier, en prévision, semble-t-il, des questions des journalistes.

Le gros problème, qu'il admet ne pas avoir encore tranché, c'est la demande quasi unanime des organismes souhaitant que sa Charte ait un certain statut particulier vis-à-vis des autres lois passées ou futures. Par exemple, au député Jean Perreault, libéral de l'Assomption, qui est intervenu à plusieurs reprises pendant les travaux de la Commission parlementaire de la Justice et qui lui souffla devant les journalistes que le chapitre sur la discrimination pourrait facilement avoir un caractère de loi fondamentale, il répond, songeur, "ça se pourrait bien".

Par ailleurs, il souligne un certain nombre de champs sur lesquels les groupements ont attiré son attention: la discrimination exercée contre les homosexuels, la situation juridique de

la femme ("notre droit québécois, admet-il, est très en retard en ce qui a trait à la situation de la femme"), les droits des handicapés et des déficients mentaux ainsi que les droits à la santé et à l'information.

Enfin, il indique, dès à présent, que le nombre des commissaires (3) prévu par la loi pour en surveiller l'application, va être augmenté à au moins cinq, dont au moins une femme. De façon à rendre la Commission des droits de la personne plus représentative et puisqu'il semble qu'elle va avoir beaucoup de travail...

Le service juridique du ministère de la Justice auquel est dès aujourd'hui confié le soin d'établir les modifications au projet de loi souhaitables par le gouvernement devra travailler d'arrache-pied. En effet, souhaite Me Choquette, non seulement l'étude en troisième lecture (article par article) devrait être complétée au cours de la prochaine session qui débute en mars, mais encore les commissaires devraient être nommés au cours de cette session afin qu'ils puissent se mettre à l'ouvrage à l'automne.

**Droit à la vie, privée**

Sur un seul point, au cours de la journée d'hier, les intentions réelles du ministre Choquette vis-à-vis les demandes des requérants sont-elles

(Suite à la page A6, 1re col.)



Le ministre Choquette consulte l'un des mémoires présentés devant la commission parlementaire sur le projet de loi 50.

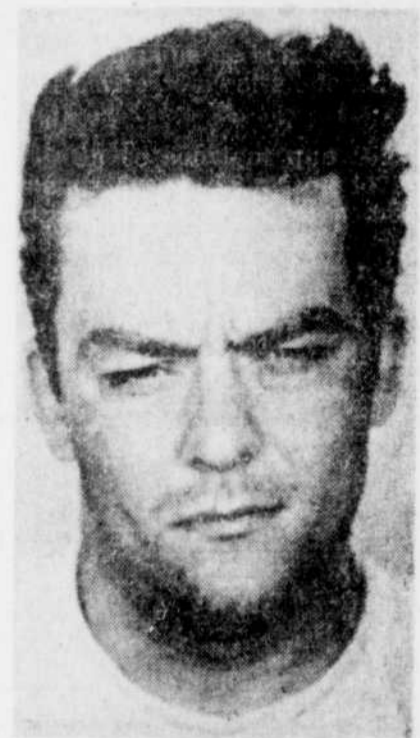
## Blass abattu par la police

Le criminel le plus recherché au Québec, Richard Blass, a été abattu par la police, vers 4h55 ce matin, dans un chalet de Val David.

Ce sont les membres de l'escouade des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec, assistés de deux membres de la police de la Communauté urbaine de Montréal qui ont participé à cette opération policière.

On se souvient que Blass s'était évadé de prison le 23 octobre dernier en compagnie de quatre autres détenus. Mercur, un de ses comparses a été abattu par les policiers sur la scène d'un hold-up, il y a quelques semaines à Montréal.

(Suite à la page A6, 3e col.)



Richard Blass

## En élevant Bergeron au rang de professionnel, Saindon répondait au désir de Paul Desrochers

par Léonce GAUDREAU  
 envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Le président de la Commission de la fonction publique du Québec, M. Yvon Saindon, a admis hier devant la Commission Cléche que c'est à la suite de pressions particulières faites au nom de M. Paul Desrochers qu'il a autorisé, en 1971, que M. Yvon Bergeron accède à la classe des professionnels.

On lui a fait comprendre alors qu'il pouvait avoir un certain intérêt à répondre favorablement au désir de M.

Paul Desrochers, le conseiller spécial du premier ministre Bourassa, puisqu'il convoitait lui-même d'accéder à la présidence de la Commission de la fonction publique.

Trois mois après avoir promu à un grade supérieur M. Yvon Bergeron, M. Yvon Saindon était nommé président. Il était auparavant directeur du recrutement et de la sélection à cette même commission.

Répondant de façon très nette et sans détour, mais avec un malaise

certain aux questions de la commission, M. Saindon a précisé qu'il avait refusé, deux mois plus tôt, d'accéder au changement de statut de M. Bergeron auquel M. Desrochers destinait la direction de la Banque centrale de main-d'oeuvre à la baie James.

C'est le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, qui avait lui-même écrit à M. Saindon pour obtenir l'accession immédiate de M. Bergeron dans la catégorie des "professionnels" du gouvernement. Les raisons invoquées par le ministre dans sa lettre du 2 mars 1971 étaient que M. Bergeron

devait être chargé de la coordination du recrutement de la main-d'oeuvre à Manic-3. Or, deux mois plus tard, M. Robert Bourassa annonçait le projet de la baie James pour lequel M. Bergeron devait effectivement travailler.

Non informé de la démarche de M. Cournoyer, que M. Saindon a reconnue comme exceptionnelle, le directeur du personnel au ministère du Travail a écrit le 26 avril 1971 à M. Saindon pour lui signaler qu'il avait été étonné de recevoir une liste d'éligibilité au nom de M. Y. Bergeron, puisqu'il considé-

rait que celui-ci était inadmissible à un concours d'avancement.

Entre-temps, M. Michel Guay avait exercé ses pressions auprès de M. Saindon. M. Guay était à ce moment secrétaire particulier adjoint du ministre Jean-Paul L'Allier (Fonction publique) mais il était déjà connu comme le représentant de M. Paul Desrochers.

Ainsi, sans autre raison que d'avoir été informé de l'intérêt que M. Desrochers portait au candidat, M. Saindon modifiait son premier jugement et le rendait éligible au nouveau statut.

## aujourd'hui dans le Soleil

### Les jeux sont faits

Soucieux de dissiper les inquiétudes, le premier ministre Bourassa a garanti, hier, que les Jeux olympiques auront bel et bien lieu à Montréal, et à la date prévue. De son côté, le ministre Goldbloom, naguère grand défenseur d'un village olympique temporaire, s'est réconcilié avec le projet modifié du village permanent.

### Les agriculteurs insatisfaits

Il est probable que l'Union des producteurs agricoles tiendra un congrès extraordinaire au mois de mars, afin de réévaluer sa position à l'égard du gouvernement Bourassa. Son président, M. Paul Couture, soutient que les négociations entre le cabinet Bourassa et les producteurs, en vue de l'indexation des revenus agricoles, progressent à pas de tortue.

### Référendum sur l'Europe

Le premier ministre Harold Wilson a annoncé la

tenu d'un référendum sur le maintien ou le retrait de la Grande-Bretagne du Marché commun. Il n'est pas certain toutefois que la procédure de référendum puisse être adoptée, les Travaillistes, ardents pro-européens, ayant manifesté leur intention de s'y opposer fermement.

### La revanche des berceaux

Se portant à la défense de la natalité, la Commission des écoles catholiques de Montréal a enjoint le gouvernement du Québec d'adopter une série de mesures susceptibles de ressusciter la revanche des berceaux. La CECM a aussi reproché au ministre de la Justice de ne pas avoir suffisamment tenu compte de l'enfant dans son projet de Charte des droits de l'homme.

### La SCHL réduit ses taux

La Société centrale d'hypothèques et de logement a réduit, hier, de 11% à 10% le taux d'intérêt de base des prêts individuels, et de 10% à 9% le taux des prêts aux provinces, municipalités et offices de logement.

### Défaite des Nordiques

Les Crusaders de Cleveland ont mis fin, hier, à une série de neuf victoires des Nordiques en l'emportant 5 à 3. De leur côté, les Canadiens ont retrouvé le chemin de la victoire en blanchissant les North Stars du Minnesota 7 à 0.

### Trahan retourne à CFLS

Maître-d'oeuvre d'une belle saison dans la vie de la radio québécoise, Trahan revient à CFLS sans tambour ni trompette. Comme conseiller spécial et animateur du matin. Ses projets: faire entendre de la belle musique. Pour le reste: c'est à suivre.

### Nos choix

Un film, Amarcord, le nouveau Fellini. Une pièce, La nuit des rois, de Shakespeare. Un concert, celui de l'OSQ, dirigé par Franco Mannino. Une exposition, celle de Georges Saint-Pierre, au Musée.

### sommaire

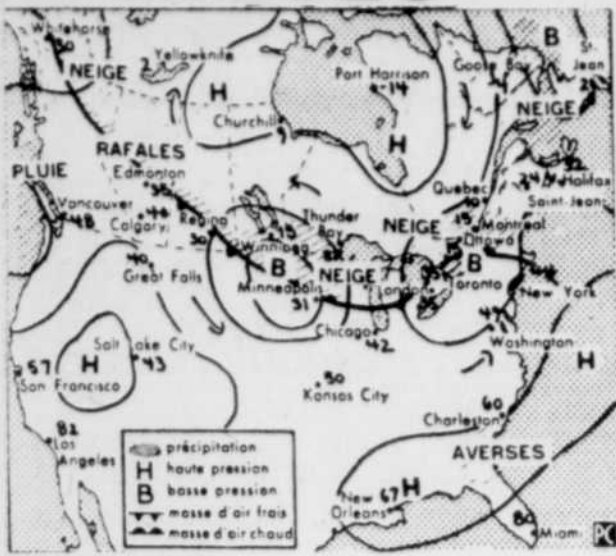
A Québec aujourd'hui	C-4
annonces classées	C-6 à C-13
Arts et lettres	C-3 à C-5
Bandes dessinées	C-14
Bridge	C-12
Décès	C-15
Economie-finances	A-9 à A-11
Feuilleton	C-9
Horoscope	C-13
Mat-mystère	C-6
Mots croisés	C-8
Page documentaire	A-5
Patron	C-11
Sport	B-1 à B-4
Télévision	B-6 et C-15

### météo

Généralement nuageux aujourd'hui et demain avec chutes de neige locales dans les régions de Québec, Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspé.

Détails, page A-2

# MÉTÉO



## De la neige

Québec et l'Est de la province auront de la neige aujourd'hui et samedi. Il fera un peu moins froid. Les chiffres sur la carte indiquent les maxima. Les autres indications sont valables pour le milieu de la journée.

## PRÉVISIONS

**MONTREAL (PC)** — Voici les prévisions météorologiques pour le Québec et la vallée de l'Outaouais pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain. (Entre parenthèses, degrés Celsius).

Chibougamau: ensoleillé. Maximum -10 (-23). Aperçu pour demain: beau.

Abitibi: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum zéro (-18). Aperçu pour demain: neige légère.

Pontiac-Témiscamingue, haute Mauricie, Laurentides: nuageux avec des éclaircies. Maximum 5 à 10 (-15 à -12), sauf 10 à 15 (-12 à -9) dans les Laurentides. Aperçu pour demain: neige légère.

Outaouais, Montréal: plutôt nuageux. Chutes de neige locales. Maximum 20 (-7). Aperçu pour demain: neige légère.

Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières: plutôt nuageux. Quelques chutes de neige locales. Maximum 15 à 20 (-9 à -7), près de 15 (-9) à Québec. Aperçu pour demain: neige légère.

Baie Comeau, Sept-Îles: dégagement. Température à la baisse pour se situer entre -10 et -15 (-23 à -26) en fin de journée. Aperçu pour demain: beau.

Rimouski, Gaspésie: nuageux avec éclaircies. Maximum zéro à 5 (-18 à -15). Aperçu pour demain: beau.

Lac St-Jean: dégagement. Température à la baisse pour se situer à -10 (-23) en fin de journée. Aperçu pour demain: nébulosité croissante.

## TEMPÉRATURES

**TORONTO (PC)** — Voici les températures enregistrées jeudi dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Vancouver	39	53
Edmonton	15	36
Calgary	31	50
Yellowknife	-12	-14
Saskatoon	18	24
Regina	15	24
Winnipeg	-15	25
Sudbury	-12	33
Toronto	-10	13
Ottawa	-8	18
Montréal	-13	3
Québec	-10	13
Fredericton	-6	12
Saint-Jean, N.-B.	-9	9
Moncton	3	18
Halifax	11	12
Saint-Jean, T.-N.	20	35
Detroit	18	34
Boston	31	41
New York	28	46
Washington	72	81
Miami	52	71
Los Angeles	39	59
San Francisco	45	57
Mexico City		

## SOLEIL MARÉE

SAMEDI			SAMEDI		
Lever	Coucher	Durée	Haute	Basse	Haute
7.18	16.36	9.18	4h20	11h10	16h30

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 1206.

# Le planning familial devrait être enseigné

par Monique PAYEUR

Le pouvoir public québécois devrait s'assurer que les adolescents reçoivent, en milieu scolaire, toutes les informations nécessaires sur la planification des naissances. De cette manière, il serait

possible de garantir aux citoyens de milieu défavorisé l'information à laquelle ils ont droit sur les méthodes de planification des naissances, leur procurant par la même occasion la possibilité de mettre au monde des enfants désirés seulement.

Cette recommandation est le fruit d'une recherche effectuée par un groupe de cinq sociologues de l'université Laval sur la "planification des naissances en milieu défavorisé urbain québécois". Les résultats de l'étude

Cloutier-Cournoyer ont été rendus publics, hier, lors d'une conférence de presse tenue à l'université Laval. Cette recherche, compilée en cinq cahiers totalisant 2.400 feuilles de notes, a nécessité cinq années de travail.

Cloutier-Cournoyer, "une action préventive d'information auprès des jeunes, avant qu'ils aient commencé leur vie sexuelle active."

Le sociologue rejette, d'autre part, vivement la vision "contraceptive" trop limitative et négative souvent véhiculée par le planning familial.

"Il y a souvent tout un monde, un véritable fossé, entre les préoccupations des défavorisés et celles des agents professionnels de planning qui doivent y répondre," constate-t-il.

L'étude a en effet permis de constater qu'une vision

négative (contraceptive) de la planification des naissances va à l'encontre des valeurs du milieu défavorisé pour lequel l'équation "enfant égale bonheur" se vérifie et pour qui la fécondité est une source de fierté et de valorisation.

Les recherches faites par le groupe Cloutier-Cournoyer amènent les sociologues à penser que la fonction de planification des naissances devrait être tout entière motivée par l'épanouissement de l'enfant à venir, du couple et de la famille, et non une simple technique médicale d'où tout le contexte psychosocial serait exclu.

# La pilule a ses failles

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, la pilule s'est avérée en pratique une méthode moins efficace que les méthodes naturelles de planification des naissances en milieu défavorisé québécois.

L'attitude de la population de milieu défavorisé vis-à-vis de la pilule est extrêmement ambivalente, en ce sens que cette méthode de régulation de la fécondité est considérée à la fois comme la meilleure et la pire des méthodes.

En effet, selon l'enquête menée par l'équipe Cloutier-Cournoyer sur la planification des naissances en milieu défavorisé, le succès de la planification des naissances dépend moins, comme on l'aurait cru, de la technique utilisée ou des convictions morales ou religieuses, que de divers autres facteurs.

Ainsi, la stabilité d'emploi du mari, sa participation personnelle dans la planifica-

tion des naissances, l'utilisation précoce de la contraception dans la vie du couple, la communication entre les époux et leur satisfaction dans leurs relations conjugales et parentales sont des facteurs qui influencent beaucoup plus le nombre de naissances que les méthodes disponibles.

Mais si leur idéal de fécondité, soit quatre enfants par famille, reste généralement plus élevé que la moyenne, la plupart des couples défavorisés se voient obligés de limiter leurs ambitions pour des raisons économiques. Aussi, plus de la moitié des hommes et des femmes se déclarent très favorables à l'établissement de services de planification des naissances qui leur fourniraient une meilleure connaissance de la question.

Renée Cloutier-Cournoyer constate que la régulation des naissances a fait des progrès rapides dans les milieux défavorisés, mais elle

se heurte encore à des difficultés nombreuses.

Ainsi, 86 pour cent des couples interrogés employaient un contraceptif lors de l'enquête, mais seulement depuis une date récente et avec un succès très relatif. Les deux tiers des grossesses n'auraient pas été planifiées. Des grossesses planifiées, une sur trois serait survenue après arrêt volontaire du contraceptif.

Dans son analyse globale des résultats de l'enquête, Renée Cloutier-Cournoyer conclut à l'impossibilité de prédire à coup sûr le succès ou l'insuccès de la planification des naissances en fonction d'un système bien défini.

"Les indices significatifs, dit-elle, sont trop divers et complexes pour cela, mais cette étude aura permis de dégager des pistes nouvelles qui devraient marquer profondément l'action de planification familiale en milieu défavorisé."

# La CECM inquiète pour les droits de l'enfant

par Lise LACHANCE  
du bureau du Soleil

**MONTREAL** — La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) reproche au projet de loi sur les droits et libertés de la personne de ne pas tenir suffisamment compte de l'enfant.

Le projet ne contient que quatre articles relatifs aux droits et libertés spécifiques de l'enfant. La CECM réclame, dans un mémoire qu'elle vient de soumettre à la Commission parlementaire de la justice, qu'un chapitre entier soit consacré aux enfants. A son avis, on est obnubilé par les sévices dont certains sont victimes et on oublie de se préoccuper des autres droits qui les concernent.

**Un adulte en devenir**  
Dans son document de 12 pages remis aux commissaires, hier, la Commission scolaire de la métropole formule 14 propositions qu'elle demande au gouvernement de prendre en considération et d'introduire dans son projet de loi.

Elle place, au premier rang, le droit de l'enfant au maintien de l'unité familiale. Ainsi, dit-elle, toute personne appelée à prendre une décision touchant la famille (et surtout l'enfant dans son milieu familial) doit s'assurer que les disponibilités

sociales susceptibles d'aider au maintien du milieu familial soient mises à la portée de l'enfant. Toutes ces ressources doivent avoir été épuisées avant de séparer l'enfant de son milieu.

La CECM insiste sur le droit de l'enfant d'être reconnu comme un être qui s'achemine graduellement vers une autonomie et non comme un être diminué, dépendant de l'adulte. C'est un adulte en devenir qui, au cours des stades de son développement, a droit au respect de ses idées et de ses sentiments.

Elle affirme que toutes les données colligées dans des dossiers divers (scolaires, institutionnels, etc.) sont la propriété des enfants et des parents (tant que les premiers sont mineurs). Les parents ont donc le droit de contester l'exactitude des renseignements qui s'y trouvent.

**Divers principes**  
Parmi les autres principes qui doivent être incorporés à la loi 50, la Commission des écoles catholiques de Montréal signale:

— Les enfants inadaptés doivent être intégrés aussi souvent et parfaitement que possible dans la société normale. Ils ont droit aux mêmes avantages que tous en ce qui concerne leur apprentissage et leurs loisirs.

— L'enfant traduit en justice a droit non seulement à une protection spéciale mais aussi aux soins particuliers nécessaires à sa rééducation.

— L'enfant a le droit de recevoir une éducation qui tienne compte du développement maximum de son individualité, selon ses aptitudes.

— Il doit bénéficier pleinement des mesures de prévoyance et de sécurité sociales et doit être protégé contre toute exploitation avant et au moment de quitter l'école.

La CECM note que l'environnement physique, dans la vie de tous les jours, pose des problèmes aux enfants handicapés. La présence de rampes, de plans inclinés de toilettes spéciales, de portes et de voies d'accès pensés en fonction de différents types de handicaps amoindrirait les difficultés vécues par cette catégorie de citoyens.

## PHARMACIE A VENDRE à Chicoutimi

Très bon chiffre d'affaires. 75% de prescriptions. Ecrire à: Dépt 7098, Le Soleil.

## VENTE APRES INVENTAIRE

PRIX DE GROS SUR INSTRUMENTS DE MUSIQUE. Voir Annonces classées, rubrique # 259

CAMILLE BERGERON MUSIQUE ENR.

## DEVELOPPEMENT DES CARRIERES EN MANAGEMENT

Le CFC offre une session de développement professionnel aux cadres désireux de repenser leur orientation comme manager. Cette session s'adresse aux cadres ayant au moins cinq (5) ans d'expérience sur le marché du travail. Elle a été conçue de manière à fournir une aide active aux cadres désireux de progresser sur l'une ou l'autre des préoccupations suivantes:

- quelles sont les satisfactions et les insatisfactions que j'obtiens présentement dans mon travail
- comment clarifier ou mettre à jour ce que je veux de mon travail et de ma carrière et ce que mon organisation veut de moi
- par quel(s) comportement(s) puis-je davantage faire de mon travail une contribution à ma croissance personnelle et à mon organisation

Cette session se donne à deux reprises.

**DATES DES SESSIONS**  
Les 15-19 et 20 février 1975.  
Les 14-15 et 16 mars 1975.

**HORAIRE**  
Les deux (2) premiers jours: 9.00 hres à 21.00 hres  
Le troisième jour: 9 hres à 4.00 hres

**FRAIS DE PARTICIPATION**  
\$75.00 par personne.

**FRAIS DE SEJOUR**  
Les frais de séjour sont à la charge du participant et payables sur place.

**ENDROIT**  
Québec.

Chaque candidat aura à répondre à un questionnaire autobiographique et à participer à une entrevue avec un conseiller du CFC. Les personnes intéressées à s'inscrire à l'une ou l'autre de ces sessions sont priées de s'adresser à:

Monique Fahimann  
(418) 656-6346

Centre de formation et de consultation (CFC)  
2236 chemin Ste-Foy  
Québec 10, P.Q.  
G1V 1S8

## ECONOMISEZ PENDANT JANVIER ET FEVRIER 1975 POUR VOTRE NETTOYAGE

**3** ARTICLES D'UNE MEME SORTIE POUR LE PRIX DE... **2**

Exemple: vous faites nettoyer 3 robes vous ne payez que pour 2 robes

vous faites nettoyer 3 pantalons vous ne payez que pour 2 pantalons

vous faites nettoyer 3 jupes vous ne payez que pour 2 jupes

(ET TOUTS AUTRES ARTICLES SEMBLABLES)

Chez votre nettoyeur:

**P. FERLAND INC.**  
SPÉCIALISTES EN CUIR ET SUÈDE

294, rue du Pont Québec

TEL.: 524-3531

**BONNE NOUVELLE!**

**Sanitone**  
Maître Nettoyeur Certifié

## Loterie Olympique Canada 4<sup>e</sup> tirage, 16 février 75

Plus de **\$22 millions** en prix

2 GRANDS PRIX DE \$1 MILLION CHACUN

UNE QUANTITÉ LIMITÉE DE BILLETS "VERTS" EST ENCORE DISPONIBLE.

ACHETEZ LES VÔTRES AUJOURD'HUI MÊME!

# Finis, les privilèges pour Time

par Donald DOYLE  
du bureau du Soleil

OTTAWA — L'ère des avantages fiscaux consentis aux magazines américains Time et Reader's Digest prendra fin au terme de la présente année.

Ce changement de politique a été annoncé hier aux Communes par le secrétaire d'Etat, M. Hugh Faulkner, qui a précisé qu'un projet de loi amendement la loi sur l'impôt sera soumis à la Chambre au cours de la présente réunion. Cette nouvelle a été accueillie très favorablement par les porte-parole de l'Opposition.

A vrai dire, il y a des années que le statut particulier consenti à Time et Reader's Digest est contesté de part et d'autre, mais jamais le gouvernement n'a eu le courage d'agir contre ces deux géants de l'industrie des publications.

M. Faulkner a expliqué que le revirement de situation est principalement dû à une plus grande prise de conscience de la part des Canadiens, de même qu'à certaines pressions exercées par les éditeurs canadiens.

Des cris d'alarme ont d'ailleurs été lancés il y a quelques mois et le ministre a entrepris une série de consultations avec les gens du milieu.

M. Faulkner en est venu à la conclusion que le principal problème de l'industrie venait justement des deux revues américaines, en ce sens que celles-ci symphonisaient quelque \$40 millions annuellement au chapitre de la publicité.

Ceci était possible en vertu de deux paragraphes d'un article de la loi sur l'impôt du revenu, lesquels permettaient aux annonceurs canadiens de déduire à cent pour cent leurs frais de publicité dans ces revues. En somme les éditeurs de Time et de Reader's Digest bénéficiaient des mêmes privilèges que ceux consentis aux Canadiens. A l'inverse ce statut particulier n'était consenti à aucune autre revue étrangère.

Les deux paragraphes d'exemption seront donc rayés de la loi et seules les sommes dépensées dans des revues canadiennes seront déductibles d'impôt.

M. Faulkner a conclu sa déclaration en disant:

"Je suis confiant que la hardiesse et l'habileté de l'industrie canadienne s'empareront de cette occasion. J'espère et prévois même que cette décision du gouvernement conduira à la création d'une revue d'information canadienne."

En fait au moins trois groupes ont songé à lancer une revue canadienne d'information et le projet le plus sérieux est semble-t-il caressé par la revue torontoise "Maclean's".

Power Corporation a également entretenu des intentions de ce côté. Incidemment le ministre a déclaré hier qu'il n'aurait aucune objection à ce que la Power se lance dans cette aventure pour autant qu'elle respecte les lois.

Par ailleurs la loi de l'impôt sera amendée pour interdire aux annonceurs canadiens le droit de réclamer une déduction d'impôt pour la réclame commerciale diffusée sur des stations de télévision américaine.

Cet amendement stipulera qu'aucune déduction aux fins de l'impôt sur le revenu ne sera autorisée pour de la publicité destinée essentiellement à un marché canadien, si celle-ci est faite par une station non canadienne.

L'amendement proposé vise à rapatrier la plus grande partie des quelque \$20 millions qui sont versés annuellement par des annonceurs canadiens à des stations américaines.

Finalement le ministre a tenu à souligner que les mesures annoncées n'ont absolument rien d'anti-américain et il a ajouté qu'il ne s'attend à aucun geste de représailles de la part des autorités américaines.

## Choquette refuse...

(Suite de la première page)

apparues clairement: il a carrément dit non à la Chambre de commerce du Québec qui demandait que tout citoyen puisse avoir accès aux dossiers policiers le concernant pour y corriger les inexactitudes.

La discussion fort laborieuse que cette requête a entraînée entre le ministre et Robert Burns, le représentant de l'Opposition officielle, a montré l'énerverment du ministre de la police sur cette question et son indignation devant toute suggestion qui pourrait entraver le travail policier contre le crime organisé.

Les dépositions des autres groupes qui ont comparu hier ont été entendues dans une atmosphère de sérieux et d'attention soutenue, provoquée dès le début de la journée par le témoignage vigoureux des homosexuels et prolongée en après-midi par celui des handicapés physiques.

## Time Canada mourra et Reader's Digest ne s'inquiète pas

MONTREAL (d'après PC) — Time Canada prévoit sa mort tandis que Reader's Digest ne s'inquiète pas outre mesure.

Telle est l'essence des réactions qu'a provoquées, hier l'annonce par le gouvernement fédéral de la suppression des privilèges fiscaux dont bénéficiaient ces deux revues américaines publiant au Canada.

Le président de Time Canada, M. Stephen LaRue, a affirmé que la politique fédérale provoquerait la mort de cette revue dans notre pays.

Selon M. LaRue, cette décision canadienne doublerait les coûts de la publicité pour les annonceurs canadiens, provoquant ainsi une perte importante de revenus pour l'édition canadienne du Time.

De son côté, le vice-président canadien de Reader's Digest, M. Ralph Hancock, a déclaré que la politique fédérale visait particulièrement les revues axées sur les nouvelles comme Time, alors que Reader's Digest n'est pas en compétition avec ce type de publication.

Il a dit croire que la nouvelle législation pourrait peut-être être amendée pour permettre aux annonceurs canadiens de sa revue de continuer à déduire leurs frais de publicité de leur impôt.

## 60 jours de prison pour deux ex-grévistes

par Gilles PEPIN  
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Le juge Louis Carrier, de la cour des sessions de la paix, a condamné, hier, à 60 jours d'emprisonnement deux Beaucerons, ex-grévistes de Québec-Téléphone, accusés de méfaits.

René Houle, âgé de 27 ans, de Saint-Georges, et Richard-R. Thibodeau, âgé de 24 ans, de Beauceville, ont cependant obtenu du tribunal la permission de purger cette sentence en vingt fins de semaine consécutives.

Leur procureur, Me Roger Doyon, en implorant la clémence de la cour, avait demandé que les deux accusés ne soient pas obligés de quitter leur emploi et de négliger leurs responsabilités familiales.

Une accusation supplémentaire avait été inscrite contre Houle concernant des voies de fait. A ce sujet, le juge Carrier a fixé le procès au 21 février.

### Exemplarité

En déplorant le fait qu'à l'occasion de grève le monde ouvrier soit parfois porté à la violence, le juge Louis Carrier a accepté une recommandation faite par Me Marcel Blais selon laquelle ce jugement devait revêtir un certain caractère d'exemplarité.

Les accusés Houle et Thibodeau avaient déclaré, lors de leur procès, qu'en arrivant près de l'édifice de Québec-Téléphone, où des cailloux avaient été lancés, en novembre dernier, à Saint-Georges, le méfait avait déjà été commis. Mais un employé de Québec-Téléphone, M. Roland Dufrenoy, avait affirmé au tribunal avoir reconnu les intimés parmi le groupe d'hommes lançant des cailloux.

Devant le refus du tribunal de croire cette partie du témoignage des intimés, Me Doyon a repris une déclaration qui a été faite il y a quelques temps par le juge Robert Cliche, selon laquelle, à l'occasion de grèves, il ne serait peut-être pas juste d'imputer la responsabilité de troubles ou d'actes de violence sur quelques hommes seulement. Les patrons doivent aussi avoir une part de responsabilité, selon Me Roger Doyon.

Le juge Carrier n'a pas voulu se prononcer sur ce point; il a toutefois signalé que, dans ce cas-ci, il s'agissait d'un débrayage illégal. Là où ça ne va plus, a-t-il ajouté, c'est lorsque, pour appuyer une grève, qu'elle soit légale ou illégale, l'on commence à briser les biens des patrons, dans le but, probablement, de hâter le règlement du conflit.

Lorsque s'installe la violence pour appuyer une demande, aussitôt on fausse le principe de la démocratie. Toujours selon le juge Louis Carrier, cela n'est plus du droit ouvrier, ça devient du chantage, de l'intimidation et, tôt ou tard, le public aura à payer pour les choses qui ont été brisées.

Se défendant toutefois d'imposer un jugement sévère parce que seulement deux hommes du groupe avaient été accusés et trouvés coupables, le juge Carrier a déclaré qu'il prononcerait le même jugement s'il devait s'agir de coupables plus nombreux, qu'ils soient ouvriers ou même patrons.

## Blass abattu...

(Suite de la première page)  
Russell et Frappier ont été repris par les policiers et Vincent, le cinquième évadé joutit toujours de la liberté.

### Sur information

La Sûreté du Québec s'est rendu au chalet où s'était réfugié Richard Blass, à la suite d'une information. Il a eu le temps de tirer quelques coups de feu en direction des policiers, juste avant d'être abattu.

### Gargantua

Blass était soupçonné par les policiers d'avoir trempé dans l'affaire de Gargantua, où treize personnes sont mortes dans un incendie criminel, au début de la semaine à Montréal. On se souvient que quelques jours après son évasion de prison, Blass avait promis que si les conditions de détention des prisonniers ne changeaient pas, il y aurait un "bain de sang".

Quelques mois plus tôt, toujours au Gargantua, il était soupçonné d'avoir abattu deux hommes. D'ailleurs, on croyait que c'était dans le but d'éliminer des témoins qu'il aurait liquidé treize personnes.

Par ailleurs, une enquête plus poussée des policiers, indiquait, que ce n'était pas nécessairement Blass qui avait posé cet acte criminel au Gargantua, mais qu'il pourrait s'agir également, d'un règlement de compte dans le monde du crime organisé.

## Verdict du coroner retardé jusqu'à la fin de janvier

L'enquête du coroner concernant la tragédie de la route qui a coûté la vie à Edith Delarosbil, le 8 mai dernier, a eu lieu il y a quelques jours. Le coroner, M. Jacques-Miville Dechéne, rendra son verdict à la fin de janvier.

Agée de quatre ans et demi, Edith Delarosbil a été écrasée par l'autobus scolaire qu'elle venait de quitter. L'accident s'est produit en face du domicile de ses parents, à Bugeaud, localité située près de Paspébiac, dans le comté de Bonaventure.

Le chauffeur d'autobus a senti que son véhicule avait roulé sur quelque chose. Il a regardé dans le rétroviseur extérieur et il a vu la fillette étendue sur la route. Il s'est immobilisé et il a demandé du secours.

C'est l'ambulancier qui a prévenu la police. A leur arrivée sur les lieux, les agents du poste de la Sûreté du Québec ont constaté que l'autobus n'était plus là et ils ont dû se rendre au domicile du chauffeur pour connaître sa version.

M. Arthur Parisé, âgé de 50 ans, de Paspébiac-Est, a expliqué au coroner qu'il avait continué sa randonnée pour reconduire les autres enfants à leur domicile, après s'être assuré que la victime avait été secourue. Il était assisté de Me Guy Moulin, avocat de New Carlisle.

## Aide du Canada au Dahomey

COTONOU (Reuter) — Dans le cadre de son programme de coopération avec la république du Dahomey, le Canada, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, participera au financement de la mise en oeuvre d'un centre de formation administrative et de perfectionnement.

Ce projet auquel le gouvernement canadien contribue pour un montant global de \$1,500,000, consiste à mettre sur pied des mécanismes adéquats en vue d'assurer la formation, le perfectionnement et le recyclage des fonctionnaires et des agents du secteur semi-public.

L'accord a été signé par le secrétaire général des Affaires étrangères, et M. David Chalmer Recce, ambassadeur du Canada au Dahomey.

## 458 évasions en 1973

OTTAWA (PC) — Un total de 458 prisonniers se sont évadés des pénitenciers fédéraux au cours de 1973, en baisse de 623 par rapport à 1972. C'est ce qui a été dévoilé aux Communes, par le conseiller juridique de la Couronne, M. Warren Allmand.

Selon les informations révélées par M. Allmand, 421 des évadés en 1973 ont été repris comparativement à 590 l'année précédente. Ceci a laissé 37 évadés au large en 1973 et 33 en 1972.

Un total de 218 évadés en 1973 se trouvaient en congé temporaire pour bonne conduite lors de leur fuite.

## Leur nombre est "faible", dit Bourassa

(PC) — Le premier ministre, M. Robert Bourassa estime que le nombre de personnes ayant trouvé un emploi à la Baie James par l'intermédiaire de son bureau est "très faible".

C'est le seul commentaire qu'a voulu faire M. Bourassa aux journalistes qui l'entouraient, hier soir, à l'issue d'une séance de commission parlementaire.

La veille, devant la commission Cliche, M. Michel Guay, un administrateur au bureau du premier ministre du Québec, avait affirmé avoir "placé" 200 personnes à la Baie James depuis l'ouverture de ce chantier. Il s'agissait de personnes qui avaient cru bon trouver un emploi en s'adressant au bureau du chef du gouvernement.

### AVIS

Leonard Dery, Rivière-au-Renard, faisant affaires sous le nom de Leonard Dery & Fils Enr., Cte Gaspé, Qué. Rejoignant. Le requérant demande à la Commission des Transports du Québec l'émission du permis saisonnier pour des activités religieuses, éducatives et sportives, soit: transport des fidèles à l'église St-Martin à partir de Rivière-Nord en passant par Rivière-Maurice, rang St-Narcisse, Petite-Rivière, à raison d'une fois la semaine; transport de cadets (entraînement militaire) en suivant le même trajet que pour le transport sus mentionné des fidèles, une fois la semaine; transport d'enfants au terrain de jeux de Rivière-Maurice durant les mois de vacances scolaires en empruntant toujours le même parcours sus mentionné; transport au centre de Gaspé-Harbour pour natation pour une période de 24 cours. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 565 St. Charles, Québec G1R 3K2, dans les quatre (4) jours suivant la première publication du présent avis. MATANE, le 21 janvier 1975. MM. Gagnon & Ouellet, Procureurs du requérant.



### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que les membres du Conseil de la Communauté urbaine de Québec, à une assemblée régulière tenue le 10 octobre 1974, ont adopté le règlement no 61 décrétant un emprunt à long terme de \$240,000 pour la réalisation des travaux de voirie et d'éclairage dans le Parc Industriel Métropolitain de Québec. Ce règlement a reçu l'approbation de la Commission municipale du Québec en date du 3 janvier 1975. Il peut être pris communication de ce règlement au bureau du secrétaire de la CUQ, Me Yvan Dallaire, suite 710, 930, Chemin Ste-Foy, Québec 6. Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi. Québec, ce 16 janvier 1975. YVAN DALLAIRE, avocat secrétaire de la CUQ.

## APPELS D'OFFRES AVIS LEGAUX SOUMISSIONS

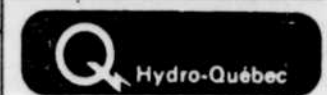
### AVIS

PRENEZ AVIS que la compagnie Henderson's Moving & Storage Ltd., ayant sa principale place d'affaires au Nouveau-Brunswick s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis spécial suivant: De la frontière de la province du Nouveau-Brunswick (origine des meubles de ménage, Grand Falls) à la ville de Québec pour le transport de ménages et d'ameublement usagés avec équipement spécialisé pour un seul voyage exécuté le 31 janvier ou le 1er février 1975 et retour. De plus PRENEZ AVIS que tout intéressé peut y faire opposition dans les quatre (4) jours de la première parution de la présente publication. Québec, ce 17 janvier 1975. Mes Vézina, Sheehan & Associés, Procureurs de la requérante.

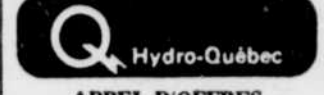
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE SEPT-ÎLES NO 650-11-00002-75 COUR SUPÉRIEURE (EN MATIÈRE DE FAILLITE) Dans l'affaire de la faillite de CLEMONT PARENT, camionneur, demeurant à 5 des Moyaux, Parc Ferland, Sept-Îles. Débitur AVIS est par les présentes donné que CLEMONT PARENT, camionneur, demeurant à 5 des Moyaux, Parc Ferland, Sept-Îles, a fait une cession de ses biens le 17e jour de janvier 1975 et que la première assemblée des créanciers sera tenue à Sept-Îles, le 27e jour de janvier 1975 à 300 heures de l'après-midi au bureau du Secrétaire Officiel en la Palais de Justice. Québec, ce 20e jour de janvier 1975. MICHEL LEBLOND SYNDIC

### AVIS PUBLIC

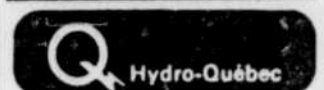
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les membres du Conseil de la Communauté urbaine de Québec, à une assemblée spéciale tenue le 14 janvier 1975, ont adopté le règlement no 63 concernant l'imposition de certaines taxes dans le Parc Industriel Métropolitain de Québec pour l'année 1975. Il peut être pris communication de ce règlement au bureau du secrétaire de la CUQ, Me Yvan Dallaire, suite 710, 930, Chemin Ste-Foy, Québec 6. Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi. Québec, ce 16 janvier 1974. YVAN DALLAIRE, avocat secrétaire de la CUQ.



APPEL D'OFFRES GPC-75-19012 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 25 février 1975 Aménagement Outardes 2 Comté de Saguenay FOURNITURE ET MONTAGE DES VANNES ET DES TREUILS FIXES DE L'ÉVACUATEUR DE CRUE Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant: Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUÉBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4 Un dépôt de soumission au montant de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$150,000), chèque officiel d'une banque ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les cosecrétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 10 janvier 1975.



APPEL D'OFFRES CCP-75-19009 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 11 février 1975 Poste Delorimier Montréal INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITIONS 1974 ET 1975) Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant: Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUÉBEC, 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4 Un dépôt de soumission au montant de TREIZE MILLE DOLLARS (\$13,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les cosecrétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 13 janvier 1975.



APPEL D'OFFRES GPC-75-19014 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 25 février 1975 Centrale à gaz Cadillac Comté d'Abitibi FOURNITURE ET INSTALLATION DE TROIS (3) OU QUATRE (4) GROUPES TURBO-ALTERNATEURS D'UNE PUISSANCE NOMINALE TOTALE DE 180 MW Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant: Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUÉBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4 Un dépôt de soumission au montant de DEUX CENT MILLE DOLLARS (\$200,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues. Les cosecrétaires B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 14 janvier 1975.

## appel d'offres

### SERVICE GENERAL DES ACHATS

Projet	Description	Livraison
7411	4,343 unités - pupitres, re-tours, bibliothèques et bahuts	Montréal
Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de \$50.00 (chèque visé ou mandat-poste fait à l'ordre du Ministre des Finances). Ce dépôt sera remboursé à ceux qui auront retourné le jeu complet de plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours qui suivent la clôture des soumissions.		
Clôture de la soumission: 11 février 1975, 15.00 heures		
7412	Impression: 20 lots différents de cartes géographiques (57,500) 8 à 14 couleurs	Québec
Clôture de la soumission: 12 février 1975, 15.00 heures		
Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumissions pour les projets décrits plus haut, écrivez ou téléphonez au:		

Gouvernement du Québec, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement Bureau des appels d'offres Place de la Capitale (4e) 150 est, boul. St-Cyrille Québec, Qué. G1R 4X8 Tél.: 643-5438

IMPORTANT: Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description, que ce soit par écrit ou au téléphone. Le directeur général Jean-Claude Cadreau, Ing.

### MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT

PROJET NO: 108-55-01-4 SURETE DU QUEBEC NOTRE-DAME DU LAC TEMISCOUATA REAMENAGEMENT.

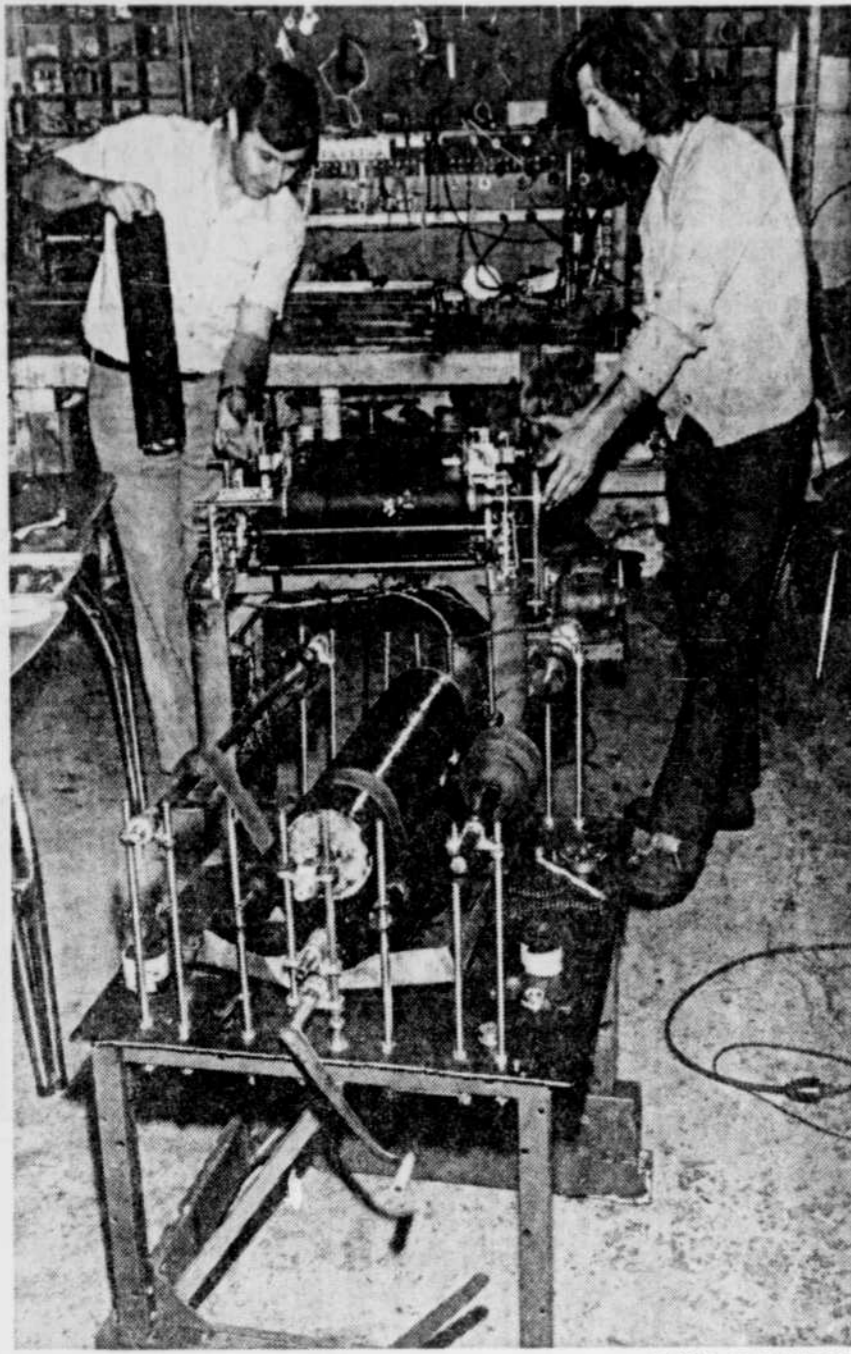
Sont seuls admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la région des Aléghans, soit les districts électoraux de Bellechasse, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Rivière-du-Loup, Temisouata, et qui auront réquisitionné les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de \$25 (chèque visé ou mandat-poste) fait à l'ordre du Ministre des Finances. Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné le jeu complet de plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours qui suivent la clôture des soumissions. La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Salle des Soumissions, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Edifice "Place de la Capitale", 5e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec. Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal, P.Q. Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$3,000. Clôture des soumissions: 15.00 HEURES (h.n.e.) MERCREDI LE 12 FÉVRIER 1975. Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse. Le Sous-Ministre, Roger-T. Trudeau, Ing.

### MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Projet 328-2101-5 — Travaux de terrassement et gravelage de la route 273, dans les municipalités de Saint-Apollinaire paroisse et Saint-Antoine-de-Tilly paroisse, comté de Lotbinière. Longueur du projet: 3.71 milles. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom. Un versement de \$25 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet. DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$37,000 ou chèque certifié: \$18,500. La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Est, Grande-Allée, Québec, Qué. G1R 4Y9. Clôture des soumissions jusqu'à: 15:00 HEURES, LE MARDI 18 FÉVRIER 1975. Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse. Le Sous-ministre, Claude Rouleau, Ing.

**économie et finance**



Le Soleil, André Belle-Isle

Guy et Henri Dombrowski mettent au point, dans le sous-sol de leur maison, des machines à réencrage des rubans.

## Des ordinateurs remis à neuf et à mémoire recyclée

par Claude TESSIER

Avec l'inflation et les raretés de toutes sortes, le recyclage est d'actualité. Les Entreprises Guy Dombrowski, de Loretteville, vient de s'incorporer pour recycler, imaginez quoi?

— Des machines-comptable à mémoires d'ordinateur rendues désuètes par d'autres progrès technologiques. On veut aussi recycler les rubans d'ordinateurs et aussi des rubans de machines à écrire, de machines à additionner, etc.

Certains rubans d'ordinateurs coûtent jusqu'à \$50. Ils ne servent qu'une fois! La Régie de l'assurance maladie en utilise deux par jour. La ville de Ste-Foy en utilise 100 par année. Le

réencrage permet de couper de moitié le coût de ces rubans.

La ville de Ste-Foy a fait l'essai de rubans recyclés par les Entreprises Dombrowski. L'expérience se poursuit en attendant la mise au point de la technique.

Car, explique Guy Dombrowski, il n'a pas été possible d'obtenir la machine qui fait le réencrage. L'employé de Burroughs Business Machine s'est associé à son frère, Henri, et à son père Adolphe, un retraité des télécommunications du ministère de la Voirie, pour bricoler la machine à réencrage.

Les premiers essais ont été décevants parce que le cylindre oscillait. L'encrage était inégal. C'est en voulant corriger l'erreur que l'erreur s'est

avérée la solution. L'oscillation permet un bon encrage.

Les fabricants de rubans ne sont pas très enthousiastes du recyclage des rubans. Les Dombrowski en sont conscients. C'est pourquoi ils espèrent occuper, à leur façon, le marché des rubans qui est le monopole de grosses entreprises.

Quant à Guy Dombrowski, il achète de vieilles machines-comptable. Il les reconstruit, s'entend avec le client pour reprogrammer la machine, et le client peut obtenir à un bon prix un "hardware" et un "software" efficaces sans être le dernier cri de la technologie. Tout cela se passe dans deux sous-sols de maison. Mais si cela va bien, on pense déjà à une petite usine Dombrowski.

## La conjoncture économique défavorable ne nuit pas aux investissements à Montréal

par Marc LESTAGE

Envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — La danse des milliards doit maintenir un bon tempo durant l'année pré-olympique 1975, au chapitre des investissements, dans la région de Montréal, malgré la conjoncture économique mondiale défavorable.

La réédition des succès économiques observés en 1966 durant la période pré-Expo 67 est peu probable mais la croissance réelle du taux des investissements doit présenter un bilan très positif à court terme, sauf au chapitre de la construction domiciliaire.

Ces projections ont fait l'unanimité hier, lors du colloque sur "les investissements dans la région de Montréal en 1975", organisé par la Chambre de Commerce de Montréal.

1974  
Au bilan de 1974, il apparaît, selon le directeur des services économiques de la Banque Provinciale du Canada, M. Henry Mhum que la progression des investissements au Québec (21,6 p.c.) a été supérieure au pourcentage d'augmentation des investissements dans tout le Canada (20,8 p.c.) de même qu'en Ontario (19,6 p.c.).

C'est dans le secteur manufacturier que le Québec a réalisé les plus rapides progrès (43,4 p.c.) par rapport à 1973, l'an dernier. Par ailleurs, on relève, selon M. Mhum que les industries des secteurs du pétrole, des produits chimiques, le caoutchouc, la métallurgie et l'outillage ont été nettement plus favorisées que les secteurs traditionnellement vulnérables au Québec (le cuir, le vêtement, le textile).

Ces statistiques ont été vérifiées dans la région périphérique de Montréal où l'investissement du secteur manufacturier et commercial a progressé beaucoup plus vite que les services publics et l'habitation au chapitre des investissements, en 1974, selon M. Jean-Guy Caron, le directeur de l'Office d'expansion économique de la CUM.

Construction  
Selon le directeur général de la division québécoise des ciments Lafarge, M. Etienne Guillon, la construction pourrait connaître un rythme de progression réelle de 4 p.c. environ en 1975.

Cette croissance moyenne qui doit se traduire par une augmentation en pourcentage beaucoup plus forte des investissements totaux découlera encore une fois de l'injection de capitaux importants dans les secteurs privés de l'industrie, tandis que la mise en place d'institutions de services publics et de construction domiciliaire se maintiendront.

En ce qui a trait aux sources de financement il ne fait aucun doute,

selon M. Pascal Laquerre, directeur adjoint de la BCN, que 1975 marquera le démarrage d'une période de relance du financement à long terme que la moyenne industrie avait délaissée, depuis quelques années, en raison de l'augmentation des taux d'échange sur la conjoncture.

Cette attitude nouvelle des industries elle s'explique surtout par la baisse des coûts de financement à moyen terme et l'espoir d'une reprise véritable de l'industrie à compter de 1976.

Il est apparu évident aussi, à tous ces panelistes, que l'importance des investissements dans le secteur manufacturier du Québec correspond à la nécessité de moderniser l'équipement disponible et d'accroître la production. Cette attitude constitue d'ailleurs un moyen efficace de freiner la poussée inflationniste de 1974 selon M. Mhum si l'on considère que "l'inflation tient en grande partie à une augmentation plus rapide de la demande que de l'offre, depuis ce temps, au chapitre des biens de consommation".

## La SCHL réduit son taux d'intérêt

(D'après PC) — La Société centrale d'hypothèques et de logement a réduit, hier, de 11% à 10% pour cent le taux d'intérêt de base pour les prêts consentis en vertu du programme d'aide pour l'accession à la propriété.

Le ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines, M. Barney Danson, a également annoncé que le

taux de la SCHL sur les prêts aux provinces, municipalités et offices du logement public passe de 10% à 9% pour cent.

Par contre, les taux d'intérêt consentis aux sociétés de logement sans but lucratif, y compris les coopératives, sont maintenus à huit pour cent.

De plus, dans le programme d'aide pour l'accession à la propriété, le taux d'intérêt peut connaître une autre réduction, dans des cas individuels, selon le revenu de l'emprunteur. Ce taux peut même descendre aussi bas que huit pour cent.

M. Danson a déclaré que les réductions de taux de la SCHL sont

le reflet d'une tendance générale à réduire les taux d'intérêt.

"Je suis confiant que ces taux réduits aideront à stimuler la production de constructions dans les mois à venir, de sorte que nous pourrions dépasser notre objectif de 200.000 mises en chantier en 1975 et, en augmentant l'offre, contribuer à la diminution des prix des maisons", a-t-il ajouté.

## Blue Bird est-elle en train de "passer un sapin" au Québec

par Jean-Claude PICARD

La compagnie américaine Blue Bird, qui vient tout juste de se voir accorder la permission d'acquiescer la firme québécoise J.H. Corbeil, est-elle en voie de passer un joyeux sapin au gouvernement québécois?

C'est du moins la question qu'on peut sérieusement se poser à la suite des hésitations des dirigeants de Blue Bird à revendre tel que convenu à la Société de développement industriel 30% des actions nouvellement acquises de J.H. Corbeil.

On se souviendra qu'en novembre dernier, l'Agence canadienne de contrôle des investissements étrangers refusait à la Canadian Blue Bird International Inc., d'Ontario, qui est une filiale à 100% de Blue Bird de Fort Valley en Georgie, la permission d'acheter l'entreprise familiale J.H. Corbeil de Saint-Lin, qui fabrique des autobus scolaires.

Suite à l'intervention du gouvernement québécois, la décision est revue et au début du mois de janvier, Canadian Blue Bird International achetait 100% des actions de J.H. Corbeil.

Or Québec était intervenu auprès d'Ottawa parce que la SDI devait participer avec Blue Bird à l'achat de ses actions et devenir partenaire mino-

ritaire de la nouvelle compagnie. Le pourcentage qu'elle devait détenir était 30%.

Rejoint hier au téléphone, le président de la SDI, M. Lucien Saulnier, a affirmé qu'il s'était entendu verbalement avec M. Von Shepley, vice-président et directeur général de la Blue Bird, avant que l'Agence canadienne ne donne finalement son autorisation.

Ce dernier pour sa part, confiait mercredi à un journaliste du quotidien La Presse que le gouvernement québécois ne l'avait jamais avisé officiellement de son désir de participer à la transaction par la voie de la SDI.

Il se dégageait de plus des propos de M. Von Shepley que Blue Bird n'était peut-être pas aussi intéressé que cela à vendre ce 30% à la SDI. Cette société a toujours eu comme politique de détenir 100% des actions de ses filiales.

Or rien ne peut obliger Blue Bird à revendre un pourcentage d'actions à la SDI puisque la permission accordée par l'Agence fédérale de contrôle des investissements étrangers ne comportait pas de conditions.

Comme question de fait cependant, MM. Saulnier et Von Shepley négocient depuis environ un mois mais l'affaire semble bien plus piétiner qu'avancer.

Blue Bird se dit prêt à discuter des exigences de la SDI et du gouvernement québécois mais ne semble pas pressée et hésite à modifier sa politique vis-à-vis ses filiales.

Actuellement les négociations sont suspendues parce que M. Von Shepley a la grippe.

Saulnier

Tout ceci est loin de plaire à M. Saulnier qui ne se gêne pas pour affirmer que "les dirigeants de Blue Bird auraient tout intérêt à ne pas se mettre à dos les dirigeants québécois."

Déjà M. Saulnier ne semblait pas très fier de participer au financement de la transaction et d'aider ainsi une compagnie étrangère à acheter une entreprise typiquement québécoise.

La SDI n'aurait d'ailleurs fait cette proposition que parce qu'il n'y avait pas, semble-t-il, d'autres moyens de sauver les quelque 100 emplois qu'offrait J.H. Corbeil.

Mais maintenant que Blue Bird hésite, M. Saulnier laisse clairement entendre que la SDI pourrait favoriser la création d'un nouveau fabricant québécois.

Le Québec a besoin d'environ 1000 nouveaux autobus scolaires par année

et le gouvernement subventionne l'achat de ces véhicules.

On peut alors facilement imaginer qu'un fabricant pourrait être intéressé à lancer une entreprise du genre de celle de J. H. Corbeil si le gouvernement, par le jeu des subventions lui assurait un marché garanti.

Menace réelle ou simple chantage? Nul ne le sait sauf que M. Saulnier semble conseiller aux dirigeants de Blue Bird d'y penser à deux fois.

Corbeil

Quoiqu'il en soit, les activités reprennent petit à petit chez J.H. Corbeil à la suite de cette transaction.

Déjà une cinquantaine d'employés ont repris le travail et le président, M. Pierre-Paul Corbeil, affirmait hier que tous seraient rappelés à l'usine d'ici quelques semaines.

On sait que J.H. Corbeil avait dû fermer ses portes l'automne dernier par suite d'une brouille avec son fournisseur de pièces, Superior Coach, et de problèmes d'écoulement de sa production.

La venue de Blue Bird à évidemment solutionné ces deux questions si bien qu'il ne reste plus maintenant qu'à savoir si cette compagnie permettra à la SDI de participer à l'affaire et de continuer à assurer une présence québécoise au sein d'une entreprise qui l'avait toujours été.

## Commerce Canada-E.-U.

OTTAWA (PC) — Le comité conjoint de la statistique du commerce Canada-Etats-Unis a indiqué que les échanges commerciaux entre ces deux pays s'étaient soldés, en 1973, par un excédent de \$1,2 milliard en faveur du Canada.

Ce chiffre, qui vient confirmer l'estimation provisoire rendue publique par le comité en mai 1974, a été obtenu grâce au rapprochement des statistiques commerciales des deux pays.

Avant un tel rapprochement, le Canada avait fait état d'un excédent commercial de \$0,6 milliard, tandis que les Etats-Unis évaluaient l'excédent canadien à \$2,6 milliards.

En publiant les résultats définitifs de l'étude, les co-présidents du comité, Mme Sylvia Ostry, statisticienne-chef du Canada, et M. James L. Pate, secrétaire adjoint au commerce pour les Affaires économiques des Etats-Unis, ont convenu que le mandat de l'organisme devrait être élargi pour englober le rapprochement des statistiques du commerce avec des pays tiers, et prévoir la surveillance de telles statistiques entre les deux pays sur une base permanente afin d'éviter les écarts de chiffres pouvant gêner les consultations en matière de politique commerciale.

**Bell Canada**  
AVIS DU 6<sup>e</sup> DIVIDENDE  
Un dividende trimestriel de cinquante-six cents par action privilégiée, classe B, série C, a été déclaré et sera payable le 15 mars 1975 aux détenteurs des dites actions privilégiées enregistrées aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 14 février 1975.  
Montréal, le 22 janvier 1975  
Le secrétaire, J. T. MOORE

### LE HOLIDAY INN DE SHERBROOKE OUVRIRA BIENTÔT SES PORTES.

Ce nouvel Holiday Inn au service impeccable est commodément situé à l'entrée nord de la ville. Bien qu'étant sur la rue King, à seulement deux minutes du centre-ville, il offre une superbe vue de la vallée. Soyez des nôtres. Venez relaxer dans une chambre spacieuse dotée d'un téléviseur, de lits doubles extra-longs et d'un réglage individuel de la température. Besoin de plus d'espace pour une réunion d'affaires? Réservez une salle de conférences... ou la salle de bal, si votre groupe compte jusqu'à 300 personnes. Nous avons tout ce qu'il faut pour vous récréer, y compris une piscine intérieure, des saunas relaxants et un gymnase. En outre, si vous avez le goût d'un bon repas, vous pouvez vous rendre à notre excellente salle à manger. Enfin, pour passer quelques bons moments et vous détendre, rendez-vous à notre bar-salon Le Survenant. N'oubliez pas que le stationnement est gratuit. Nous vous attendons.

**Holiday Inn SHERBROOKE**

3575, rue King (sud), Sherbrooke, Québec (514) 563-2941  
Service de réservation Holiday: gratuit. Appelez simplement le Holiday Inn le plus près ou le bureau de réservation Holiday Inn.

COMMONWEALTH Holiday Inns OF CANADA LIMITED  
PARTOUT CHEZ NOUS, VOUS ÊTES CHEZ VOUS.®

*Fallait qu'ça arrive*  
**CKCV, C'EST QUÉBEC**



Le Soleil, Roland Marcoux

# Les parents de Québec inquiets du projet de fermeture d'écoles

par Anne-Marie Voisard

Le plan de réaménagement des institutions de la Commission des écoles catholiques de Québec ignore le caractère humain de l'école pour s'attacher exclusivement à des objectifs de rentabilité.

"C'est un beau rapport... mais un rapport d'administrateurs, de technocrates", déclare Mme Monique Grégoire, la présidente de la Fédération des comités de parents de la CECQ.

"On parle de l'individualisation de l'enseignement, de progrès continu... ce n'est pas en fermant la moitié des écoles et en regroupant tout le monde qu'on va y arriver."

Mme Grégoire reconnaît qu'il faut réagir en fonction de la collectivité — chaque parent ne peut se satisfaire de penser uniquement en fonction de son enfant — et que certains regroupements deviennent inévitables compte tenu de la baisse de clientèle scolaire. Elle n'admet toutefois pas qu'on oublie qu'il y a aussi des enfants qui vivent dans les écoles.

Il faut s'attendre d'ailleurs à une forte réaction de l'ensemble des parents de Québec qui seront, non pas seulement informés du projet, mais consultés à compter de la semaine prochaine.

Selon Mme Grégoire, un grand nombre de parents — particulièrement ceux de la haute ville qui seront privés d'une école secondaire de 2e cycle — risquent d'ailleurs de diriger leurs enfants vers des institutions privées.

Le secteur privé, déjà privilégié parce qu'il n'est pas soumis aux mêmes restrictions que le secteur public et qu'il peut, notamment, choisir sa clientèle, risque donc

de prendre une nouvelle ampleur au détriment, toujours, du système public.

## Les enseignants

Les inquiétudes de Mme Grégoire sont partagées, dans une certaine mesure, par les enseignants qui se demandent où les conduiront toutes ces fermetures d'écoles. Advenant une nouvelle affectation, ils s'interrogent aussi sur la reconnaissance de leur ancienneté.

Il reste que, dans l'ensemble, malgré les grands bouleversements qu'il met en cause, le plan de réaménagement de la CECQ comporte des aspects positifs. C'est en tout cas la conviction du président du Syndicat des professeurs du Québec métropolitain, M. Raymond Gervais, qui juge avantageux, sur le plan pédagogique, le regroupement des élèves.

Par exemple, des écoles plus nombreuses vont faciliter les échanges entre enseignants de même niveau, ce qui est impossible actuellement dans certaines écoles à cause de l'insuffisance de clientèle. M. Gervais a cité l'exemple de l'école Notre-Dame-de-la-Garde — dont la fermeture est prévue pour juin — qui ne compte que cinq professeurs enseignant chacun à un niveau différent.

Le plan de regroupement aurait aussi l'avantage, estime M. Gervais, d'équilibrer la tâche des enseignants. On compte présentement des classes de 18 élèves — le cas se présente encore à Notre-Dame-de-la-Garde — comparativement à d'autres qui en reçoivent 35. Dans la perspective d'un regroupement, de tels écarts pourraient être considérablement atténués.

## Les commissaires

Ces effets positifs du projet de regroupement ont été relevés également par le président de la CECQ, M. René Simard. Celui-ci y voit aussi

un autre avantage, et il s'agit de la rentabilité économique.

"La CECQ et les contribuables de Québec n'ont pas les moyens de se payer des écoles utilisées à 50 p.c. de leur capacité", estime M. Simard, qui se dit conscient, malgré tout, que le projet va faire mal à bien du monde.

"Mais, c'est un mal nécessaire", poursuit le président de la CECQ, qui déclare que les autorités scolaires vont faire tout en leur pouvoir pour atténuer les conséquences désagréables de ce plan de regroupement. Il y aura, par exemple, des facilités de transport mises à la disposi-

tion des élèves; on compte également généraliser les services de cafétéria.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas du tout certain que l'ensemble des commissaires vont, comme M. Simard, endosser aussi facilement le

projet... et le président de la CECQ le sait fort bien quand il dit que "le projet ne sera pas nécessairement appliqué intégralement". Il précise que ce sont les commissaires qui prendront la décision et qu'il ne veut pas avoir l'air d'essayer de les convaincre.

**Fallait qu'ça arrive  
CECV, C'EST QUÉBEC**

AVEC  
**louis  
tanguay**



## Vers Sapiro

Vainqueurs du championnat international du Carnaval, l'an dernier, les sculpteurs sur neige Raymond Gariépy, Raymond Saint-Laurent et Philippe Paquette partent, en fin de semaine, pour Sapiro au Japon. Ils y feront compétition à des représentants de sept autres pays. On les voit ici avec une esquisse du monument qu'ils veulent réaliser, sur le thème de "La Forge".

## Rive-Sud

La Rive-Sud ne manquera pas d'activités carnavalesques, cette année, particulièrement le 11 février. Cette journée a pour thème "Le Carnaval fait le lien". Elle débute par un déjeuner à Lévis, pour se continuer avec un dîner à Saint-Romuald et un souper canadien à Lévis. La plupart des clubs sociaux du duché de Lévis collaborent à cette journée qui se terminera par le "Bal des guenillous" à la Place Saint-Louis.

Cet emplacement, dont la maquette a été dévoilée hier midi, à

l'hôtel de ville de Lévis, sera aménagée à l'angle de la côte du Passage et de la rue Saint-Louis. On y verra notamment un concours de sculptures sur neige pour amateurs, les 8 et 9 février, et divers autres événements. Plus... plus. Il y en aura aussi, tout au long du Carnaval, dans divers autres endroits du vaste duché de Lévis.

## Rappels

— C'est ce soir, à 19 heures que sera ouverte au public la place d'accueil, sur le stationnement des voitures Jean-Talon, rue Saint-Nicolas. On y a prévu, pour la fin de semaine, un concours de sculpture sur glace.

— Il est aussi grand temps de se procurer les billets d'entrée au "Cocktail bénéfique" du Carnaval de lundi prochain à l'hôtel Concorde en communiquant avec Bill Johnson à 661-6375.

— On manque déjà de chambres pour la dernière fin de semaine du Carnaval. Les Québécois intéressés peuvent accueillir des visiteurs chez eux en donnant leur nom à Clément Shields à 682-2471.

## Les cinq journalistes congédiés par Le Jour reprendront le débat

par Jean GARON

Le dossier des cinq journalistes congédiés par Le Jour n'est pas fermé, même s'il a été quelque peu éclipsé par l'appel lancé, hier, aux lecteurs, en première page du quotidien, afin de recueillir les \$100,000 jugés nécessaires pour permettre au journal de faire face à ses difficultés financières et de passer le cap du 1er anniversaire, le 28 février.

Les journalistes entendent donc profiter de la réunion de la Société des rédacteurs de lundi prochain pour reprendre le débat, en particulier sur les méthodes qui ont présidé à leur congédiement.

Le groupe n'a fait qu'une intervention publique depuis le 13 janvier, sous la forme d'une lettre aux Parizeau, Michaud et Lévesque. Ils ont préféré depuis chercher à régler la question à l'intérieur plutôt que sur la place publique. Ils entendent poursuivre cette ligne de conduite, à plus forte raison au moment où le conseil d'administration se voit forcé de lancer une souscription devant l'urgence de la situation.

La Société des rédacteurs, qui est demeurée silencieuse après avoir entériné les propositions de congédiement soumises par le rédacteur en

chef Yves Michaud, sera confrontée à d'autres questions lors de cette réunion.

La présidente de la Société des rédacteurs, Rose-Anne Giroux, avait elle-même été touchée par ces mesures, s'étant vue soumise à un stage de probation. Elle doit remettre sa démission en tant que membre de l'exécutif.

Ce ne seraient pas là les seules séquelles des événements des dernières semaines. La mise en cause du leadership d'Yves Michaud lors de la dernière réunion de la Société aura également eu ses effets. C'est ainsi que Laurent Laplante assumera une partie des responsabilités en information attachées à la fonction de rédacteur en chef.

L'ancien éditorialiste du Devoir doit d'ailleurs soumettre un plan de "relance" sur le plan de l'information, cette démarche avait d'ailleurs été prévue après la première année d'exploitation.

C'est donc dans les prochains jours que l'on devrait être fixé sur le sort des journalistes, dont cette réunion de la Société des rédacteurs serait le dernier recours pendant que se joue, en même temps, celui-là même du journal.

## Thalidomide: 30 Québécois voient leur cause rejetée

MONTREAL (PC) — A Philadelphie, mercredi, la Cour d'appel du 3e circuit judiciaire des Etats-Unis a rejeté les poursuites d'une trentaine d'adolescents du Québec ayant été victimes de la thalidomide.

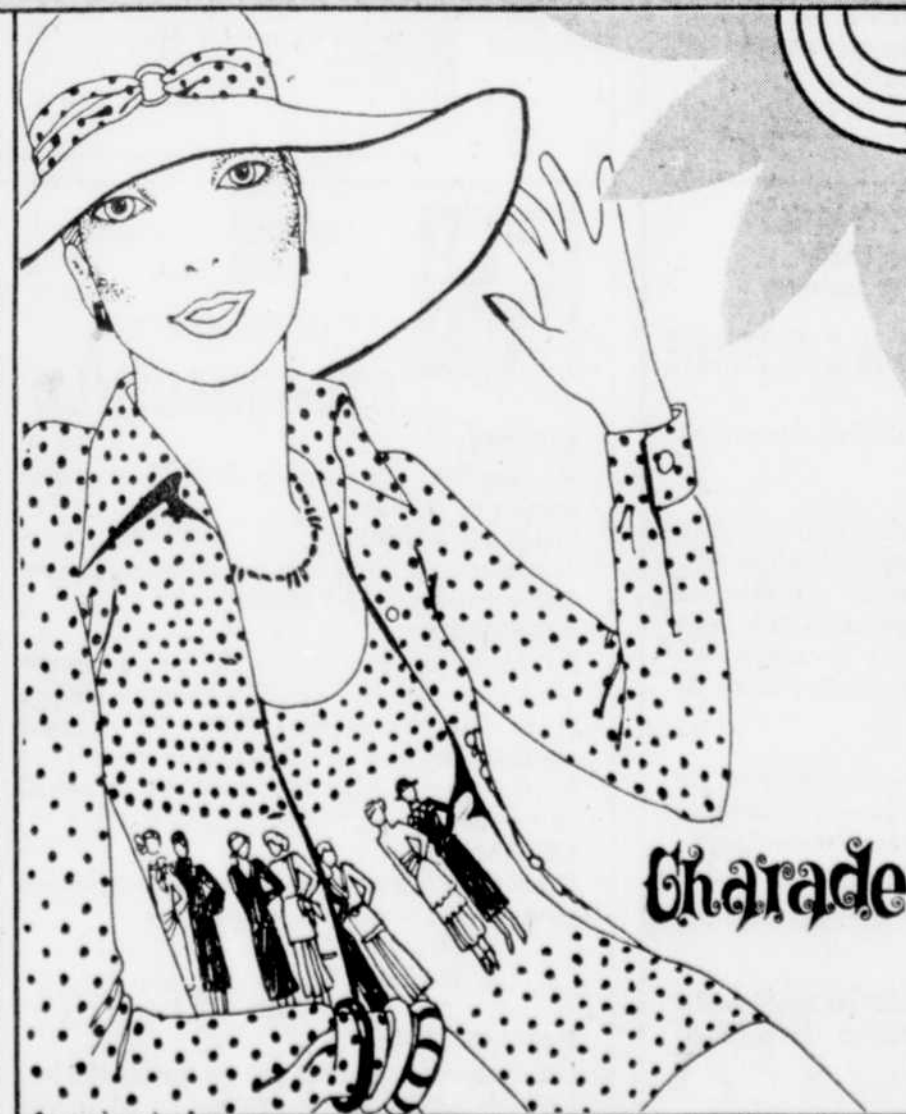
Il s'agissait de poursuites en dommages-intérêts intentées dans le New Jersey contre la compagnie pharmaceutique Richardson-Merrell, de New York. La plainte était au nom du jeune Denis Henry, mais couvrait aussi 29 autres jeunes thalidomiens de la province de Québec.

Dans son jugement, le tribunal déclare que "le délai de prescription d'un an en vigueur au Québec" rendait une telle action invalide. C'était renverser une décision de la Cour de district stipulant qu'à titre de mineur, Denis Henry pouvait intenter des poursuites jusqu'à l'âge de 23 ans, en vertu des lois du New Jersey.

Denis est âgé de 12 ans. La Presse note que cette lutte juridique est courageuse et se fait sans soutien officiel des gouvernements du Québec ni du Canada.



## les nouveaux coordonnés



tout nouveau pour le printemps, un ensemble sophistiqué et très original. Il comprend un chemisier léger, à pois verts, rouges ou noirs et sa délicate camisole. 5 à 15. \$28.



un ensemble de tricot d'un goût raffiné. Il a juste ce qu'il faut de fraîcheur dans le ton et le style pour ajouter une note de nouveauté à votre garde-robe. Veste longue, ceinturée, et garnie de poches. P.M.G. \$20. chandail manches courtes. P.M.G. \$17.

vous pouvez utiliser votre carte de crédit norman au mail saint-roch, à place laurier, à place fleur de lys ou aux galeries chagnon.



# servi froid

par fernando lemieux

### Exposition de sculptures

Le service des loisirs de Sainte-Foy présente, à partir de demain, une exposition de sculptures de Jean-Marie Laberge, à la galerie de la bibliothèque municipale, et ce jusqu'au 2 février.

Natif de Chicoutimi, le sculpteur a étudié les beaux-arts à l'université de Montréal, le dessin et la sculpture au John Cass College de Londres, et a obtenu une maîtrise en arts plastiques à Washington. Ses sculptures sont faites d'aluminium coulé à froid selon un procédé qui est propre à l'artiste et exige beaucoup de temps et d'habileté. Rendez-vous à la bibliothèque pour admirer et obtenir plus de renseignements sur ce procédé de sculpture. La galerie est ouverte tous les jours, de 14 à 17h et, en soirée, les mardi, mercredi et jeudi, de 19 à 21h30.

### Souper libanais

La Fraternité canadienne de Québec Inc. vous invite cordialement au souper libanais qui aura lieu demain, à 19h, au 270, chemin Sainte-Foy. Le mouvement rassemble, outre des Canadiens, des citoyens de toutes races et couleurs.

Son objectif est l'intégration du Néo-Canadien à l'élément canadien de la région de Québec et l'établissement de contacts entre nous tous, sans toutefois délaissier la culture déjà acquise au pays d'origine.

L'intérêt des Canadiens en général à fraterniser avec les Néo-Canadiens est de connaître, d'aider lorsque c'est possible et, surtout, d'échanger des idées.

Allez au rendez-vous car il sera fort enrichissant.

### Une dégustation

Au sous-sol de l'église Saint-Roch, demain, de 18h à minuit, il y aura dégustation de vins et de fromages au profit des guides et scouts de la paroisse.

On me dit que le maire de Québec, Gilles Lamontagne, Jean Marchand, député fédéral du comté de Langelier, le député provincial Raymond Garneau et d'autres personnalités civiles feront partie de la dégustation. Ce serait une excellente occasion pour vous de les rencontrer et de "causer" avec tout ce beau monde des problèmes de l'aire 10.

### Un beau concert

Vous êtes cordialement invités (l'entrée est libre) à un concert donné par "Les chanteurs du Saint-Laurent", demain, à 19h45, à l'auditorium du couvent Sainte-Marie-des-Anges, au 5350, boul. Henri-Bourassa. Le groupe se spécialise dans le folklore québécois et canadien et fait aussi revivre "la Belle Époque" par un spectacle fort attrayant. Donc, c'est un concert à ne pas manquer.

# La construction dans Charlevoix fut assez prospère, l'an dernier

par J-Thérèse LEGENDRE

LA MALBAIE — Le taux élevé de l'intérêt sur les prêts hypothécaires et le coût croissant de la construction n'ont pas influencé fortement la construction résidentielle dans Charlevoix au cours de 1974.

A La Malbaie, il s'est construit plus de maisons unifamiliales l'an dernier qu'en 1973. C'est évidemment le nouveau quartier du plateau Joyeux qui a vu surgir la plus grande partie des 35 nouvelles maisons.

Pour 1975, rien n'est précis, et aucun permis de construction n'a encore été demandé. Il ne reste cependant que quelques terrains à vendre sur le premier plateau, où les services municipaux sont en place. Un fait à noter est que quelques-uns des terrains déjà vendus ont été remis en vente, leurs propriétaires préférant ne pas construire dans le contexte économique actuel. A moins que la demande de terrains soit très forte, il n'est pas question pour le moment que le deuxième plateau soit ouvert cette année.

A Clermont, l'année 1974 a été légèrement meilleure que 1973 dans le secteur de la construction résidentielle. Trente-trois nouvelles maisons ont été construites.

Il y a évidemment eu le stade couvert, qui fut la grande réalisation de 1974 à Clermont. Cette ville industrielle de Charlevoix s'est très considérablement développée au cours des dernières années et de nouveaux quartiers ont été créés. Aujourd'hui, l'administration municipale veut que les terrains libres où les services municipaux existent soient utilisés avant de pousser plus loin ses services, dont la modernisation vient d'être complétée.

Baie-Saint-Paul a, pour sa part, connu une situation différente de celle des deux autres villes de Charlevoix. En effet, la construction y fut moins considérable en 1974 qu'en 1973. La raison de cette situation particulière est que, l'an dernier, un projet prévoyant un ensemble résidentiel dans un nouveau quartier a été refusé par le ministère des Affaires municipales, à cause d'un règlement municipal qui impose les taxes par secteur et qui aurait, semble-t-il, exigé trop des futurs propriétaires du nouveau quartier.

Ce refus a provoqué le départ vers l'extérieur de la ville des éventuels propriétaires, alors que d'autres ont tout simplement préféré attendre. Il y a évidemment eu la construction de la polyvalente, à Baie-Saint-Paul, en 1974, alors que 1973 avait été marquée par celle des HLM.

## Architecte



**M. Ludger Caron**  
M.O.A.Q.  
Annonce l'ouverture de son bureau qui sera situé:  
353 sud, rue Laval  
Rimouski, P.Q.  
Tél.: 723-6913 (ANN.)

## INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Prix de GROS durant la VENTE APRES INVENTAIRE.  
Voir Annonces classées, rubrique # 259.

**CAMILLE BERGERON MUSIQUE ENR.**

# Fallait qu'ça arrive

## CKCV, C'EST QUÉBEC

# MAGASIN A LOUER

**CENTRE D'ACHATS PLACE KENNEDY**  
boulevard Kennedy, Lévis (En face de Simpsons-Sears & Woolco)  
Environ 5,000 pieds carrés pouvant être subdivisés

### IDÉAL POUR:

Meubles, accessoires électriques, fissus à la verge & draperies, tapis & couvre-plancher, peinture, chaussures, variétés pharmacie, etc...

### MAGASINS DÉJÀ ÉTABLIS DANS LE CENTRE:

MARCHE UNION - Supermarché  
ALL GREEN - Magasin rayons  
BRASSERIE AU VIEUX Puits & restaurant  
G.-R. DESCHÈRE - Vêtements pour hommes  
DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS  
RADIO SCHACK, etc...

**TÉL.: 529-9077**

## ATTENTION

Nous faisons, la livraison à l'extérieur également



grande quantité de FENÊTRES et PORTES extérieures

Exemple: CHASSIS SUPER PANORAMIQUE \$39.00 ch.  
3' x 3'

## MODERN PLYWOOD LTD.

1206, Courcellette - Ville de Belair - Tél.: 842-1911  
Taxe fédérale incluse - Ouvert jeudi et vendredi soir

# HORAIRE DE TÉLÉVISION

Comprenant également les postes transmis par câble

- (4) Québec CFCM-TV
- (5) Québec CKMI-TV
- (11) Québec CBVT
- (3) Burlington WCAX-TV
- (7) Sherbrooke CHLT-TV
- (8) Mt. Washington V/MW-TV
- (10) Montréal CFTM-TV
- (12) Montréal CFCF-TV
- (13) Trois-Rivières CFTM-TV

De 6 P.M. jour de publication et horaire complet du lendemain. (5) Émission couleur

### VENREDI 24 JANVIER 1975

- P.M.**
- 6.00 (3) Channel 3 News Hour e
  - (4) (7) (10) Parle parle, jase, jase... e
  - (5) The City at Six e
  - (11) Le Joint e
  - (12) Pulse e
  - 6.30 (5) Around the City with Bob e
  - (8) The FBI e
  - (11) Actualités 24 e
  - (13) La soeur volante e
  - (TCQ) Kick La Canne - Téléroman (1ère partie) e
  - 7.00 (3) News e
  - (4) Aujourd'hui le 24 janvier e
  - (5) Rush at large e
  - (7) Monsieur Country, Claude Patry e
  - (10) Le 10 vous informe e
  - (12) The Swiss Family Robinson e
  - (13) Le 13 vous informe e
  - (TCQ) Le Festival international de la Jeunesse - La participation de Madagascar à la Super France Fête e
  - (R-Q) Châtiments - Les grandes civilisations qui ont marqué l'histoire de l'homme e
  - 7.15 (R-Q) Les touche-à-tout. Bricolage et dépannage pour tout e
  - 7.30 (3) The Price is Right e
  - (4) En première: "La mariée était en noir" e
  - (5) Pop Series e
  - (7) En première: "La révolte de Sparte" e
  - (8) High School Quiz e
  - (10) En première: "La vengeance des mutins" e
  - 7.45 (R-Q) Les touche-à-tout. Bricolage et dépannage pour tout e
  - (4) Cheval de fer e
  - (7) (10) Découvertes 75 e
  - (8) Karen (première) e
  - (R-Q) La vie qu'on mène à l'Assemblée Nationale - Revue des activités parlementaires et gouvernementales e
  - 10.00 (5) The Lawrence Welk Show e
  - (7) (10) Auto Patrouille e
  - (8) Baretta e
- A.M.**
- (11) (13) Dossiers e
  - (12) Kojak e
  - 10.30 (4) (7) (10) Les nouvelles TV e
  - (11) (13) Le téléjournal e
  - 10.45 (11) Nouvelles du sport et météo e
  - (13) Le 13 vous informe e
  - 11.00 (3) Channel 3 Night Beat e
  - (4) Ciné-4: Un clair de lune à Maubeuge e
  - (5) (8) (12) News e
  - (7) Informa 7 e
  - (10) La couleur du temps e
  - (11) (13) Appelez-moi Lisé e
  - 11.15 (7) Sans Pantoufles: Trois petits mots e
  - (10) Festival Sophia Loren: "Un scandale à la cour" e
  - 11.20 (12) Pulse e
  - (5) Viewpoint e
  - 11.30 (11) (13) Late Movie: "The Patsy" e
  - (5) After Eleven: "The delphi bureau" e
  - (8) Wide world: Mystery e

### SAMEDI 25 JANVIER 1975

- A.M.**
- 10.30 (3) Shazan! e
  - (5) Movie Time: "Abbot & Costello" e
  - (7) Ciné-Samedi: "Le shérif aux cinq étoiles" e
  - (8) Korg: 70.000 B.C. e
  - (11) (13) Lassie e
  - (12) The Hudson Brothers Razzle-Dazzle Comedy Show e
  - 10.55 (4) Meubles Bégin e
  - 11.00 (3) Valley of the dinosaurs e
  - (4) O'Hara e
  - (8) Super Friends e
  - (10) Pep 75 e
  - (11) (13) Connexion e
  - (12) Survival e
  - 11.30 (3) The Hudson Brothers Razzle-Dazzle Comedy Show e
  - (10) Robin Fuscée e
  - (12) Magic Tom's Road Show e
  - P.M.**
  - 12.00 (3) The Harlem Globetrotters Popcorn Machine e
  - (4) De tout de tous e
  - (3) The High Chaparral e
  - (7) (10) Bon week-end e
  - (8) These are the Days e
  - (11) Les héros du samedi e
  - (12) Mission impossible e
  - (13) La voix colombienne e
  - 12.15 (13) Documentaire e
  - 12.30 (3) Fat Albert and the Cosby Kids e
  - (8) Exploration Northwest (special) e
  - (13) Prince Noir e
  - 1.00 (3) Children's Film Festival e
  - (4) Il est écrit e
  - (5) Children's Cinema e
  - (8) Basketball e
  - (11) (13) Sportheque e
  - (12) Saturday at the Movies: "Do not disturb" e
  - 1.30 (11) (13) Dossiers e
  - (12) Kojak e
  - 1.45 (4) Denis la petite peste e
  - 2.00 (3) People e
  - (4) C'est pas sorcier e
  - (5) CBC Saturday Sports e
  - (7) (10) Le père Ambroise e
  - (11) (13) Bagatelle e
  - 2.30 (3) 1974 all America Team e
  - (4) Cinéma: "Commando" e
  - (7) (10) Les protecteurs e
  - 3.00 (3) Chase the wind e
  - (7) Match sur roulettes e
  - (8) Basketball e
  - (10) Horizon Sports e
  - (11) (13) Pst! Pst! Aie-là e
  - (12) Superstars of the mat e
  - 3.30 (3) Current Events Quiz e
  - (10) Papa à raison e
  - (11) (13) Cinéma-Jeunesse e
  - 4.00 (3) Roller Derby e
  - (4) Sur le matelas e
  - (5) CBC Curling Classic e
  - (7) Le fugitif e
  - (10) C'est arrivé cette semaine e
  - (12) Enthorment of the Anglican Bishop of Montreal (special) e
  - 4.30 (8) Wide World of Sports e
  - (10) Jinky e
  - 5.00 (3) Superstars of the mat e
  - (4) Le Justicier e
  - (5) Bugs Bunny and the Road Runner Show e
  - (7) Sauve qui peut e
  - (10) Sur le matelas e
  - (11) Bagatelle e
  - 5.30 (12) Celebrity know your sports e
  - 5.50 (4) Les informations e
  - (5) Monsieur Country, Claude Patry e

## petite histoire des longs-métrages

### VENREDI 24 JANVIER 1975

- P.M.**
- 7.30 (4) En première: "La mariée était en noir". Drame policier réalisé en France en 1967 par F. Truffaut avec la participation de Jeanne Moreau, Jean-Claude Brialy et Charles Denner. Une jeune femme décide de supprimer un à un les responsables de la mort de son époux. e
  - 7.30 (7) En première: "La révolte de Sparte". Il 1964, aventures d'A. de Martino avec Tony Russel, Helga Lane et Livio Lorenzon. Un patriote grec tente de démasquer la traîtrise du roi de Sparte. e
  - 10.00 (10) En première: "La vengeance des mutins". Drame réalisé aux États-Unis en 1968 par A. Stone et interprété par James Mason, Broderick Crawford et Dorothy Dandridge. Le nouveau commandant d'un vieux cargo doit affronter une mutinerie. e
  - 8.00 (3) Friday Movie: "Kelly's heroes". Clint Eastwood, Telly Savalas et Donald Sutherland jouent dans cette comédie de B.G. Hutton réalisée aux États-Unis en 1970. Des militaires américains traversent les lignes ennemies en France-tirailleurs pour voler l'or qui se trouve dans une banque. e
  - 8.30 (12) Friday Movie: "Third girl from the left". Drame traitant de psychologie réalisée aux États-Unis en 1973 par P. Medak avec Kim Novak, Tony Curtis et Michael Brandon. Une danseuse vieillissante est délaissée par son amant de longue date. e
  - 11.00 (4) Ciné-4: "Un clair de lune à Maubeuge". Pierre Perrin, Sophie Hardy et Claude Brasseur jouent dans cette comédie de J. Chérasse réalisée en France en 1962. Un compositeur connaît la célébrité grâce à une chanson improvisée. e
  - 11.15 (7) Sans pantoufles: "Trois petits mots". E.-U. Comédie musicale. Une réalisation de R. Thorpe en 1950 avec Fred Astaire, Red Skelton et Vera Ellen. La vie artistique et amoureuse de deux compositeurs de chansons. e

### 11.15

- (10) Festival Sophia Loren: "Un scandale à la cour". Sophia Loren, Maurice Chevalier et John Gavin jouent dans cette comédie de M. Curtiz réalisée en Italie en 1960. Au début du siècle, une princesse autrichienne crée une vie agitée au sein de la cour par suite d'une aventure avec un Américain. e
- 11.30 (3) Late Movie: "The patsy". E.-U. Comédie réalisée et interprétée par Jerry Lewis en 1964 avec Ina Balin et Everett Sloane. Un jeune homme un peu idiot est désigné pour remplacer un comédien réputé. e
- (5) After Eleven: "The delphi bureau". Drame d'espionnage réalisé aux États-Unis en 1972 par P. Wendkos avec la participation de Laurence Luckinbill, Joanna Pettet et Bob Crane. Un agent secret est chargé de récupérer des avions disparus. e
- 12.00 (11) (13) Late Movie: "Le shérif aux cinq étoiles". E.-U. Western réalisé en 1960 par J. Lopez-Portillo avec Jeff Morrow, Merry Anders et Kathy Marlowe. Devant conduire cinq femmes dans une nouvelle prison, un marshall doit faire face au mari de l'une d'elles. e
- 12.45 (10) Sans Pantoufles: "Coplan ouvre le feu à Mexico". Drame d'espionnage réalisé en Italie en 1966 par R. Freda avec la participation de Lang Jeffries, Silvia Solar et Sabine Sun. Un espion découvre la cachette d'ex-nupt qui s'apprêtent à conquérir le monde. e
- 1.30 (11) Ciné-nuit: "L'essai". Il Drame policier une réalisation de

L. Comencini en 1969 avec Philippe Leroy et Paola Pitagora. Un conseiller juridique dans une compagnie d'assurances cherche à prouver le suicide d'une cliente pour éviter à sa firme de payer une forte prime d'indemnité. e

### SAMEDI 25 JANVIER 1975

- A.M.**
- (4) Ciné-aventures: "La vengeance de la déesse rouge". Il 1968, aventures d'E. Marcelli avec Lua Manoa, Germano Longo et Luisa Rivelli. En Amérique du Sud, un aventurier parvient grâce à la collaboration d'une Indienne à trouver l'emplacement de diamants. e
  - (10) Ciné-Samedi: "Les hors-la-loi". E.-U. Western réalisé en 1942 par C. Vidor avec Randolph Scott, Glenn Ford et Claire Trevor. Un jeune homme décide de débarrasser un village de ses bandits. e
  - 9.30 (5) Movie Time: "Kung Fu". E.-U. 1972, aventures de J. Thorpe avec David Carradine, Barry Sullivan et Albert Salmi. Un bonze, formé aux arts martiaux, devient le protecteur des immigrants chinois dans l'Ouest. e
  - 10.30 (7) Ciné-Samedi: "Le shérif aux cinq étoiles". E.-U. Western réalisé en 1960 par J. Lopez-Portillo avec Jeff Morrow, Merry Anders et Kathy Marlowe. Devant conduire cinq femmes dans une nouvelle prison, un marshall doit faire face au mari de l'une d'elles. e
  - P.M.**
  - 1.00 (12) Saturday at the Movies: "Do not disturb". Comédie réalisée aux États-Unis en 1965 par R. Levy avec la participation de Doris Day, Rod Taylor et Sergio Fantoni. Se sentant délaissée par son époux, une jeune femme tente de le rendre jaloux. e
  - 2.30 (4) Cinéma: "Commando". Drame de guerre réalisé aux États-Unis en 1969 par G. McGowan et interprété par Stephen Boyd, Robert Hooks et Susan Oliver. Un officier de race blanche prend la tête d'un régiment composé de Noirs. e

# Les terrains de stationnement de la ville seront soumis aux règlements de la circulation

par Benoît ROUTHIER

Jusqu'à maintenant l'automobiliste, en entrant au garage ou sur le terrain de stationnement, pouvait se sentir libéré des règlements de la circulation et de la menace de recevoir des infractions.

Cette ère de liberté est déjà revenue en ce qui concerne les garages ou terrains de stationnements propriétés de la ville de Québec.

Le règlement municipal adopté hier soir et portant le no 2271 oblige les conducteurs de véhicule à se conformer aux enseignes et signaux installés dans les garages ou terrains de stationnement municipaux; à bien se stationner de façon à n'occuper qu'un seul espace de stationnement par véhicule; à laisser les allées entièrement libres.

Le véhicule stationné contrairement aux dispositions du règlement 2271 peut être remorqué.

Des amendes sont prévues pour les automobilistes qui ne se conforment pas aux règlements et même l'emprisonnement (maximum trois mois).

De plus, tout constable peut apposer une contravention à un véhicule mal stationné.

Ce règlement serait-il un encouragement des autorités municipales à utiliser de plus en plus le transport en commun? Le maire Lamontagne dit que c'est pour qu'il y ait plus de "civisme" dans ces endroits.

Un petit dix pour cent Le conseil de ville de Québec a adopté hier un autre règlement donnant à la ville

le pouvoir d'exiger, comme condition préalable à l'approbation d'un plan de subdivisions, que le propriétaire lui cède gratuitement, pour fins d'aménagements de parcs ou de terrains de jeux, une portion de terrain égale à 10 pour cent de la superficie du terrain compris dans le plan et situé à un lieu qui, à son avis, convient à l'éta-

blissement de parcs ou de terrains de jeux. Au lieu de la cession de terrain, la ville peut exiger le paiement de la valeur de 10 pour cent du terrain.

Jusqu'ici le pourcentage que le propriétaire devait céder à la ville était de cinq pour cent.

## SEMINAIRE ST-FRANÇOIS

Cap-Rouge  
Examens d'admission en secondaire I les 25 janvier et 1er février  
Examens d'admission en secondaire II-III-IV 8 février (places limitées)  
Informations et réservations: 653-9689

**VIANDES FRAÎCHES**  
PRODUITS CONGELÉS  
POUR TOUS CONSOMMATEURS  
AU PRIX DU GROS

TRAIQUE DE 2 BONS D'ACHAT DE \$10.00 CHACUN LE 31 JANVIER 1975.

DERRIERE DE BOEUF DE L'OUEST (400g. emb. cong. si désire) la lb	75¢	FOIE DE JEUNE VEAU DE LAIT cong. la lb	1.95
DEVANT DE BOEUF DE L'OUEST (400g. emb. cong. si désire) la lb	45¢	CUISSES DE POULET Cong. la lb	75¢
BOEUR EN CUBE 3 x 1 lb	1.09	POITRINES DE POULET Cong. la lb	89¢

EN VIGUEUR DU 25 JANVIER AU 31 JANVIER INCLUSIVEMENT  
**PROVISIONS QUÉBEC INC.**  
401, RUE BOUARD, PARC INDUSTRIEL, VILLE YAMER  
Rendez-vous: 688-0701  
Ouvert tous les jours de 8.30 à 3.30, jeudi jusqu'à 9.00, vend. jusqu'à 6.00 et samedi jusqu'à 12.00 a.m.

# C'est un devoir moral pour l'Asbestos de reconstruire (Lévesque)

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du Soleil

**THETFORD MINES** — Après s'être engraisée au Québec depuis toujours, la compagnie Asbestos Corporation Ltd. a le devoir, moralement, de reconstruire l'usine d'amiante de sa filiale King Beaver, à Thetford Mines, qui a été détruite par un incendie le 8 décembre dernier.

De passage, hier, dans la région de l'or blanc, le président du Parti québécois, M. René Lévesque, a dit d'une façon implicite en déclarant qu'il avait acquis la conviction que la compagnie n'avait pas le droit de faire perdre

de l'emploi à un seul employé à cause de la catastrophe. Or, environ 400 des 820 mineurs de la King Beaver ne seront jamais rappelés au travail si les installations ne sont pas reconstruites.

M. Lévesque est même allé plus loin en soutenant que la société minière, en raison des millions de dollars de

profits qu'elle a réalisés dans la région, avait l'obligation morale non seulement de maintenir ses emplois mais d'en créer, et en affirmant que l'Etat avait le devoir de lui imposer l'atteinte de ces objectifs.

On sait que la compagnie hésite à reconstruire l'usine. Selon elle, une décision fina-

le à ce sujet ne pourra être prise avant la mi-mars. Auparavant, elle avait soutenu qu'une telle décision ne pouvait être arrêtée avant deux ans. Elle avait alors proposé la construction, d'ici un an et demi, d'un concentrateur primaire au coût de \$15 millions et l'usinage du minerai extrait de la King Beaver dans les installations des filiales voisines, Normandie et British Canadian. Le syndicat a rejeté cette proposition comme solution permanente.

La visite du chef péquiste n'est pas étrangère au malaise économique qui sévit dans la région depuis quelques semaines par suite, outre de la construction de l'usine de King Beaver qui a réduit 600 des 820 employés au chômage, de la fermeture des usines de motoneiges Sno Jet (450 travailleurs), de roulettes, tentes-roulottes et maisons mobiles Bellevue (430 ouvriers).

M. Lévesque a dialogué avec les étudiants du Cegep et pris le dîner avec eux, rencontré les autorités municipales de Thetford et les représentants syndicaux, participé à une émission de lignes ouvertes au réseau de radiodiffusion des Appalaches, réalisé une émission pour la télévision communautaire locale, et courtoisé 300 personnes au cours d'une réunion publique tenue à Black Lake.

**L'amiante**

Le leader du Parti québécois s'en est pris au ministre québécois des Richesses naturelles, M. J.-Gilles Massé, pour n'avoir eu rien d'autre à dire, au lendemain du sinis-

tre de la King Beaver, qu'il y avait, ailleurs au Québec, du travail pour les 820 mineurs qui venaient d'être mis à pied.

Il lui a reproché aussi de retarder indûment, depuis 1971, la prise de décision par son ministère quant au rôle qu'entend jouer le gouvernement relativement à l'exploitation de l'amiante québécois et surtout à sa transformation.

M. Lévesque est convaincu que la meilleure façon pour le Québec d'assurer l'intérêt des Québécois dans l'industrie de l'amiante demeure la nationalisation partielle ou totale d'une ou de plusieurs compagnies. Une étude réalisée par des analystes du ministère en venait à cette même conclusion, mais cette hypothèse fut écartée par le ministre Massé.

L'ancien député de Laurier a insisté sur l'urgence pour le gouvernement de créer un fonds minier auquel les producteurs contribueraient, pour venir en aide aux travailleurs touchés par la fermeture des mines ou victimes de désastres semblables à celui qui s'est produit à la King Beaver, et même pour permettre aux mineurs comptant vingt-cinq années de services de prendre leur retraite.

**Les négociations**

Informé que les mineurs de la région avaient formé un front commun pour négocier le renouvellement de leurs contrats de travail, M. Lévesque a invité les syndicats à ne pas briser cette solidarité. Il a toutefois refusé de

donner un appui inconditionnel à leur cause en expliquant qu'il n'était pas suffisamment au courant du dossier. Faisant allusion à la possibilité d'une grève, il a servi l'avertissement suivant: "Il faut être très prudent. On sait quand ça commence, mais on ne sait pas quand ça peut prendre fin!"

Les 3,500 mineurs (2,500 CSN et 1,000 Métallos) acquerront le droit de grève à la mi-mars. Ils réclament une augmentation de salaire de \$2,95 l'heure pour deux ans, cependant que les employeurs ne leur ont offert jusqu'à présent qu'une hausse moyenne horaire de \$1.

## La grève deviendra légale à la mi-mars pour 3,500 mineurs

**THETFORD MINES** — Le front commun des 3,500 mineurs de l'amiante, dans la région de Thetford Mines, qui négocie avec quatre employeurs le renouvellement de leurs contrats de travail, pourra déclencher légalement la grève à la mi-mars pour appuyer leurs revendications.

La semaine dernière, les syndicats ont demandé au ministère québécois du Travail de nommer un conciliateur en vue d'accélérer les

négociations qui traînent en longueur.

Le droit de grève étant acquis 60 jours et non pas 30 jours après le dépôt de la requête en conciliation, comme le mentionnait par inadvertance un texte paru dans LE SOLEIL, dans l'édition de mardi dernier (Les mineurs de Thetford recourent à la conciliation, page A-18), les syndicats pourront débrayer légalement à la mi-mars et non pas à la mi-février, comme le précisait l'article en question.

## Trois vols à main armée à Québec et en banlieue; \$11,000 dérobés

par Lucien LATULIPPE

Une somme d'environ \$11,000 a été dérobée en moins de deux heures, hier soir, lors de trois vols à main armée à Québec et en banlieue. Un coup de feu a été tiré, mais personne n'a été blessé.

A chaque endroit, les voleurs étaient armés de puissantes armes à feu et ils ont fait preuve d'une audace peu commune, ne craignant pas d'affronter de nombreuses personnes à la fois.

Il va sans dire que les policiers de l'agglomération québécoise étaient sur les dents. Des barrages ont été dressés à des points stratégiques et les automobilistes ont dû se soumettre à la fouille, si cela était nécessaire. La nuit dernière, aucune arrestation n'était signalée.

**A Boischatel**  
Le vol le plus important s'est déroulé à la Caisse populaire de Boischatel, située au 5332, avenue Royale. Il était environ 18h45.

Portant des masques en caoutchouc et armés d'un revolver 45 et d'une mitraillette MM1, deux individus ont tenu en respect une douzaine

de personnes, employés et clients. L'un a pillé deux caisses et il a forcé un caissier à lui ouvrir la chambre forte. Ainsi auraient-ils rafflé quelque \$7,350.

Le chef Demers qui se trouvait non loin de là s'est empressé d'accourir pour apprendre que les deux "cagoullards" avaient pris la fuite par la côte de Boischatel dans une Buick ou une Oldsmobile. Il a demandé la collaboration de la Sûreté du Québec et des corps policiers des environs.

Quelques minutes plus tard, l'auto des voleurs était trouvée près de la brique Citadelle, sur le boulevard Sainte-Anne. Elle avait été volée à Québec, la semaine dernière. Elle a été examinée par un expert en empreintes digitales.

Les voleurs portaient des salopettes de mécanicien et l'un de ces vêtements a été trouvé près du pont qui enjambe la rivière Montmorency, sur le boulevard Sainte-Anne. La salopette est neuve.

La Caisse populaire de Boischatel avait été dévalisée le 11 janvier 1973. Deux

individus vêtus en motoneigiste s'étaient emparés de \$22,000 et ils avaient fui en motoneige, après avoir fait un bout de chemin en auto.

**A Ville de Vanier**

Le deuxième hold-up a eu pour scène le magasin de la Canadian Tire, au 20, boulevard Hamel, à Ville de Vanier. Il était 20h30 et il y avait de nombreux clients.

Selon l'enquête menée par les agents Lavoie, Ratté et Bédard, deux individus sont entrés par la porte de la rue Chabot, dans le centre de l'automobile, et ils se sont dirigés vers les caisses. Ils avaient des bas nylon sur la tête et ils étaient armés de carabines 303 tronçonnées.

Bien que sous l'effet d'un choc nerveux, les deux caissières de service ont pu fournir une bonne description des deux "cagoullards" qui portaient un paletot avec collet de fourrure. Le plus grand des voleurs avait la chevelure en queue de cheval.

Avec une somme d'environ \$3,000 en poche, les deux individus sont sortis par la même porte et ils se seraient éloignés à pied. On croit

qu'une auto les attendait non loin de là.

**A Québec**

C'est quelques minutes plus tard que la police de Québec était alertée pour un hold-up à la Galerie du Meuble Inc., située au 18, rue Courcellette.

Trois "cagoullards" sont entrés en courant. Chacun avait un fusil 12 et l'un s'est dirigé vers le bureau. Il aurait crié: "Couche, don't mouve". Il était bilingue. "Pour appuyer son ordre, le "cagoullard" a tiré un coup de feu dans un fauteuil et des plombs ont brisé une vitre du bureau.

C'était jour de solde à ce magasin, hier, et une trentaine de personnes s'y trouvaient à ce moment-là. Tout le monde s'est étendu à terre et les individus ont mis la main sur le contenu d'un coffret, soit environ \$700.

Le trio est parti à pied, mais l'enquête menée par le sergent-détective Maurice Martin et le détective Papillon permet de croire que les trois voleurs sont montés à bord d'une auto laissée non loin de là. Des traces ont été relevées.

## Des représentants de CMC feront connaissance avec la Côte-Nord

par Gilles OUELLET  
du bureau du Soleil

**SEPT-ÎLES** — Une vingtaine de représentants d'autant d'établissements de Centres de main-d'oeuvre du Canada à travers tout le Québec connaîtront mieux la Côte-Nord à la mi-février après qu'ils auront passé deux jours à Sept-Îles et à Port-Cartier.

Cette visite organisée par les dirigeants du CMC de Sept-Îles est une première du genre au pays. L'opération a pour but de sensibiliser les autorités des centres de la main-d'oeuvre à une réalité

régionale très méconnue, la Côte-Nord, et aussi aux besoins en main-d'oeuvre auxquels fait face la région.

On se comprendra mieux en employant des termes plus clairs "il faut que certains fonctionnaires arrêtent d'avoir peur de la Côte-Nord".

Les visiteurs, la plupart des directeurs, des adjoints ou bien des conseillers auront deux journées bien remplies les 12 et 13 février. Ils rencontreront le commissaire industriel de Sept-Îles, M. Roger Béland, ils effectueront un tour de ville afin qu'ils sachent que Sept-Îles

est une ville jeune, moderne et qui jouit des services comme toutes les villes de cette taille, et ils rencontreront aussi les autorités municipales et les membres de la presse.

Par ailleurs, les visiteurs se rendront voir sur place les installations industrielles de l'Iron Ore, de Wabush Mines, de la compagnie minière Québec Cartier, et de Rayonier-Québec.

Un échange d'idées est également prévu entre les membres du CMC, vivant à Sept-Îles, et les représentants des autres CMC du Québec pour répondre à tou-

tes leurs questions pertinentes à la vie sept-îlienne.

Les visiteurs seront informés des besoins de Sept-Îles et de la région, dont aussi de la Basse et Moyenne-Côte-Nord, en main-d'oeuvre. On aura encore besoin en 1975 d'hommes de métiers spécialisés, de travailleurs pour les services hospitaliers, pour l'hôtellerie, pour la foresterie, de même que des secrétaires pour des bureaux.

"Ce sont les besoins exceptionnels de Sept-Îles, une ville en constante progression qui nous ont incités à mettre ce projet très concret sur pied", a confié le directeur du CMC à Sept-Îles, M. Pierre Pépin.

**SRP**  
DU QUÉBEC  
1050

# radio sexe incroyable

EN QUELQUES SEMAINES SEULEMENT...

RADIO SEXE révolutionne la radio à Québec.

RADIO SEXE triple presque le nombre de ses auditeurs pendant cette période\*

BERNARD SIMON fait mentir toutes les prévisions

LES QUÉBÉCOIS pionniers dans l'histoire humaine abordent ouvertement la sexualité

\*source BBM mars 1974 & nov. 1974

**AVIS DE CONVOCATION**

AVIS est par la présente donné que l'assemblée générale annuelle des membres de

## LA CAISSE POPULAIRE DUBERGER

sera tenue le 27 janvier 1975 à 20h.00

au sous-sol de la Caisse Populaire (entrée rue Lemieux)

pour étude et adoption du rapport financier au 31 octobre 1974.

Germain Vachon, secrétaire.

## POURQUOI TOUT PAYER D'UN COUP..

Recevoir une grosse somme d'argent ne comporte pas que des avantages: cela entraîne généralement de gros impôts qu'il faut payer sans délai. Les rentes à versements invariables ont été conçues précisément pour atténuer la morsure de l'impôt. Quantité de revenus peuvent être servis sous forme de rentes, gains imposables importants répartis sur les placements et sur les biens immobiliers, revenus élevés mais sporadiques des athlètes, fantasistes, artistes ou écrivains par exemple.

Voyez si vous pouvez niveler vos gains soudains au moyen des rentes à versements invariables de Sun Life.

Ecrivez ou téléphonez dès maintenant pour demander la brochure gratuite de Sun Life intitulée "Le guide du souscripteur de rentes à versements invariables".

**J. C. Matte ET ASSOCIÉS INC.**  
C.L.U.  
Consultant principal de région  
SUN LIFE DU CANADA, Place Laurier - 653-6556

# 20%

## DE RABAIS SUR :

- Lampes de table
- Lampes sur pied
- Lampes de boudoir
- Tables de téléphone
- Porte-journaux
- Cendriers sur pied

Mail St-Roch seulement, cadeaux et lampes, rayon T88, 4e étage.

# Pollack

Mail St-Roch seulement

(Modèles désassortis).

# Rejet d'une étude mixte Beauce-Amiante

par Paul-Henri DROUIN  
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — La proposition d'une étude mixte de cadrage Beauce-

l'Amiante, telle qu'elle a été présentée par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) en vue de mettre en valeur les ressources particulières de ces ré-

gions, a été rejetée à l'unanimité par les dirigeants du Conseil de développement de la Chaudière (CDC). Les raisons d'un tel refus catégorique sont:

a) que le milieu physique de ces deux régions de la Beauce et de l'Amiante est bien différent;

b) que la population elle-même n'a pas la même mentalité;

c) que les intérêts de chacune de ces régions ne sont pas les mêmes;

d) que l'expérience du passé a prouvé que cette union de la Beauce et de l'Amiante n'était pas désirable ni viable.

Toutefois, dans un document que le CDC a fait parvenir à l'OPDQ, le conseil d'administration de cet organisme important de la Beauce se dit d'accord pour que l'étude proposée par l'OPDQ soit faite sur tout le territoire de la Beauce, mais pour aucune raison ne devra retarder la réalisation du projet touristique "Sentiers Chaudière-Appalaches", dont une première priorité concerne la reconstruction d'un village abénaquis dans Beauce-Sud, et une deuxième priorité, un village Vacances-Familles dans Beauce-Nord.

On rappelle que c'est à la suite de la déposition de ces priorités que l'OPDQ adressait, en décembre dernier, un document proposant une esquisse de plan de développement et d'aménagement pour la région de la Beauce.

C'est peu de temps après que M. Gaston Ouellet, de l'OPDQ, dans une communication téléphonique, informa le père Antonio Poulin, s.j., président du CDC, que l'OPDQ désirait faire cette étude conjointement avec la région de l'Amiante.

## D'accord

Quoi qu'il en soit, le conseil d'administration du CDC est d'accord pour que l'étude préconisée par l'OPDQ se fasse dans la Beauce, en accordant une priorité au secteur touristique, et que si telle étude est entreprise, elle ne devra pas constituer une entrave aux subventions des ministères ou du Meer, ni à l'assistance technique aux projets qui sont en voie de réalisation, et en particulier le projet "Sentiers Chaudière-Appalaches".

Ce que le CDC désire, c'est que cette étude soit faite par des spécialistes de chacun des ministères concernés, et non par une entreprise privée, afin d'éviter le doublement de spécialistes et de frais inhérents.

Aussi, que l'OPDQ, en plus de coordonner cette étude de cadre nécessaire pour développer de façon objective la région de Beauce, soit mis en cause directement par la participation de ses employés aux études et recherches dans les différents secteurs.

Quant à l'échéance de cette étude, le CDC réclame qu'elle soit réalisée en moins de neuf mois, et exprime le désir que le projet "Sentiers Chaudière-Appalaches" ne soit pas mis en veilleuse, même si l'OPDQ organise une étude globale de la région de Beauce, afin de ne pas empêcher de mettre en chantier ces deux réalisations, ainsi que les projets particuliers qui relèvent d'organismes locaux tels que le lac aux Cygnes, des haltes touristiques, des centres de plein air, etc.

On est aussi d'accord pour reconnaître qu'il y aurait lieu de créer des centres d'accueil, des kiosques touristiques et une commission du tourisme à Saint-Georges et à Sainte-Marie, dont le rôle serait de garder la population en éveil sur tous les problèmes du tourisme dans la Beauce.

## Controverse

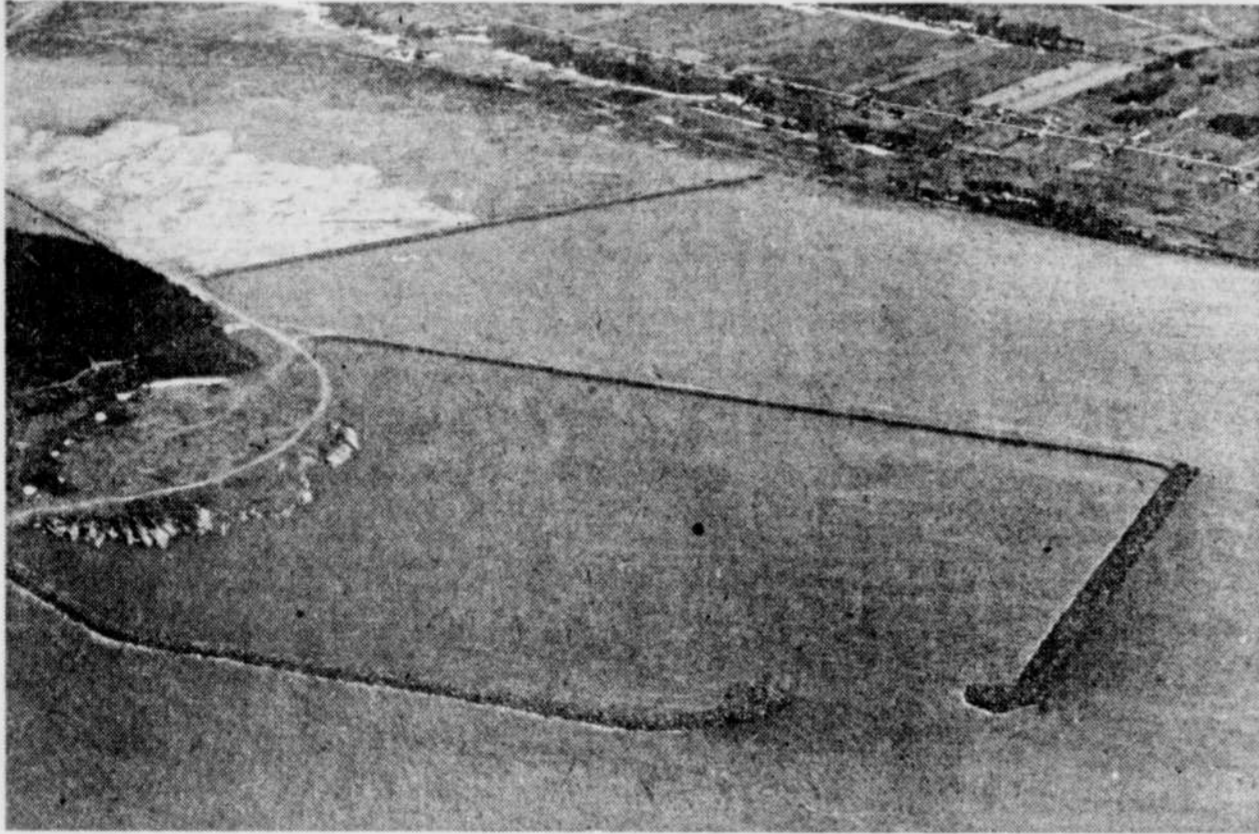
De son côté, l'OPDQ est d'opinion que cette étude devrait être réalisée par des consultants de l'entreprise privée détenant des compétences reconnues en matière de tourisme, transport, industrie et commerce, équipements, etc., et qu'en cours d'étude des spécialistes du CDC ayant déjà oeuvré dans des champs d'activités spécifiques soient directement associés aux opérations et travaillent conjointement avec la firme d'experts retenue.

En ce qui concerne la consultation, l'OPDQ suggère que des rencontres régulières soient établies, tout au cours des travaux, entre la firme d'experts chargée de l'étude, le CDC et le CRDQ.

Quant à l'OPDQ, celui-ci agirait comme coordonnateur des opérations par l'intermédiaire d'un chargé de projet, M. Louis Perreault, sous la direction de MM. Gaston Ouellet et Guy Poulin.

Selon M. Guy Poulin, délégué au plan de la région de Québec, le coût estimatif préliminaire d'une telle étude serait de quelque \$40,000 pour un travail d'une durée d'environ neuf mois.

A savoir quelle position sera prise par l'OPDQ concernant la nécessité d'une telle étude pour la région de Beauce, et non commune avec l'Amiante, une rencontre avec les dirigeants de l'OPDQ, le CRDQ et le conseil d'administration du CDC est prévue pour le jeudi 30 janvier, au presbytère de Notre-Dame-des-Pins.



Depuis 1968, on attend le premier bateau, à Gros-Cacouna.

## L'analyse d'un rapport retarde la décision sur l'aménagement du port de Gros-Cacouna

par Réal LABERGE  
du bureau du Soleil

LA POCATIÈRE — Le gouvernement fédéral ne rendra sa décision, au sujet du projet d'aménagement du port de Gros-Cacouna, que lorsque le ministre des Transports aura procédé à l'analyse d'un volumineux rapport sur l'ensemble de l'organisation portuaire du pays, qui a récemment été déposé au bureau du ministre, M. Jean Marchand.

C'est ce que M. Marchand aurait précisé, en remarquant que la réponse fédérale sera fonction des projections de cette étude, lors d'une entrevue accordée, ces jours derniers, au secrétaire exécutif du Comité de promotion du port de Cacouna (CPPC), M. Gilbert Perron, et au commissaire industriel de la région de Rivière-du-Loup, M. André Joncas.

Selon les propos prêtés au ministre, cette étude exhaustive qu'il aurait lui-même commandée, afin de mettre de l'ordre dans tout le système portuaire canadien, deviendrait le pivot d'une structure administrative nouvelle et pressante en ce domaine.

### Projet Misener approuvé par Marchand

M. Marchand aurait par ailleurs exprimé l'opinion que les compagnies Havre Champlain et Misener ont présenté une proposition réaliste, pour le développement de Gros-Cacouna.

En tant que ministre des Transports, a-t-il révélé, il a même donné officiellement son approbation au projet, en 1973, mais l'autorisation finale a été retardée au Conseil du trésor. Il a attribué cette hésitation du Conseil du trésor à l'augmentation importante de la valeur actualisée de l'infrastructure existante à Gros-Cacouna.

A ce sujet, il y a lieu de rappeler que l'évaluation actuelle de ces travaux de dragage, effectués de 1964 à 1969, s'élevait à plus de \$30 millions, alors qu'ils n'ont coûté que \$9 millions. Dans leur proposition de développement, les compagnies Havre Champlain et Misener demandaient que l'utilisation de ces lieux leur soit cédée au coût nominal d'un dollar.

Ce serait là, selon les explications fournies par M. Marchand, l'une des raisons principales qui auraient fait échouer l'accord des autres ministères concernés. Si, personnellement, il était prêt à consentir ce "cadeau" aux promoteurs, il n'en a pas été ainsi pour ses collègues, qui auraient jugé que le morceau demandé s'avérait trop gros ou donnait matière à plus longue réflexion.

Politique portuaire du Québec  
Toujours d'après la version

des représentants du CPPC, M. Marchand aurait encore déclaré qu'il était regrettable que le Québec ne se soit encore doté d'aucune politique portuaire et maritime définie. Le premier ministre Bourassa lui aurait laissé prévoir des déclarations prochaines en ce sens. Mais sans prise de position précise du Québec en ce domaine, il s'avérerait difficile, pour le ministre fédéral des Transports, d'effectuer unilatéralement des choix entre les projets engageant cette province.

### Consultation préalable

D'autre part, au cours de leur entrevue, MM. Joncas et

Perron ont annoncé que certaines conditions de consultation préalable ont été convenues avec M. Marchand.

C'est ainsi que toute objection formulée auprès du ministre des Transports, à l'endroit de l'emplacement ou du développement du port de Gros-Cacouna, serait désormais portée à la connaissance et à l'analyse du CPPC.

En deuxième lieu, M. Norman Bégin, un adjoint spécial de M. Marchand, agirait comme agent de liaison entre le CPPC et le ministre.

Comme troisième mesure, aucune décision ne serait prise par Ottawa, en ce qui

concerne Gros-Cacouna, avant que les dirigeants du comité n'aient rencontré les spécialistes du ministre. Et cela, a-t-on précisé, afin de permettre au CPPC d'approfondir préalablement tous les aspects des problèmes soulevés et d'expliquer leurs points de vue, notamment sur les plans technique et économique.

### Rencontre satisfaisante

Les représentants du comité du port de Cacouna et de la commission industrielle de Rivière-du-Loup n'ont toutefois pu obtenir aucune indication que ce soit, quant à la durée que le ministre

des Transports pourra consacrer à l'analyse du rapport sur les ports du Canada.

Sur ce point, M. Marchand se serait contenté d'affirmer qu'il y avait quelque 150 rapports particuliers à étudier, dans le cadre de ce rapport, mais que tout le domaine du transport maritime et portuaire en était un "qui pressait".

En dépit de cette incertitude, MM. Perron et Joncas se sont déclarés très satisfaits de leur rencontre avec M. Marchand, signalant tout particulièrement le souci d'objectivité que le ministre aurait manifesté à cette occasion.

## Le 17e festival de l'érable veut surpasser les précédents

par Gilles PEPIN

PLESSISVILLE — Le 17e festival provincial de l'érable, qui se déroulera de façon intensive durant la dernière semaine complète d'avril, à Plessisville, fait déjà l'objet d'une très grande organisation. Le programme est déjà conçu à 80 pour cent et il ne fait aucun doute que ce sera une autre contribution très importante à la promotion du tourisme dans la région des Bois-Francs.

M. Michel Marcoux, qui en est à sa deuxième année à la présidence de la corporation du festival, a déclaré au SOLEIL, cette semaine, que des comités sont au travail depuis le mois de juillet dernier pour assurer une réussite encore inégalée de ce festival annuel, qui met en valeur les produits de l'éra-

ble, l'art et l'artisanat d'une vaste région.

M. Marcoux a précisé que ce festival a pris, au cours des ans, une ampleur vraiment provinciale. L'an dernier, par exemple, une cinquantaine d'exploitants d'érablières exposent leurs produits à l'hôtel de ville, où tout le deuxième étage était réservé aux expositions de peintures, de tapisseries, de tricots et d'autres travaux d'artisanat. Les exposants des produits de l'érable qui se sont partagés \$6,000 en prix, venaient de 12 comtés et, parmi les autres, il en venait d'aussi loin que Valleyfield et Montréal. On y a dénombré un peu plus de 30,000 visiteurs, en 1974, et l'on n'a pu tous les compter.

Toujours des innovations  
"Mais on ne s'assoit pas sur

nos lauriers", d'ajouter le dynamique président, en signalant que des innovations sont ajoutées à chaque année, de façon à accroître constamment l'intérêt que porte la population à ce festival. Comme nouveauté, cette fois, l'on met sur pied un comité d'accueil et du logement; l'on prépare des manifestations récréatives et des attractions nouvelles, tout en continuant à mettre l'accent sur les manifestations typiquement canadiennes, comme les rencontres et les dégustations à la cabane à sucre, les veillées canadiennes, etc.

L'organisation est de taille. Pourtant, tout est préparé et réalisé uniquement par des travailleurs bénévoles. Ils seront au nombre d'au moins 300, quand viendra le moment du festival, sans compter les très nombreux repré-

sentants d'organismes de la région, qui travailleront à faire élire leur duchesse respective au titre de reine du festival de 1975.

L'enthousiasme est grand à Plessisville quand on parle de cette activité. Encore une fois, l'on ne pourra s'empêcher d'avoir une période de pré-festival; ce sera du 22 mars au 19 avril, et il y aura ensuite la période intensive de festivités, qui s'étendra du 19 au 27 avril. La première période sera surtout marquée par les présentations de duchesses. Le couronnement de la reine aura lieu le 19 avril et une soirée de gala, après de multiples manifestations, sera sous la présidence d'honneur du ministre québécois de l'Agriculture, M. Normand Toupin, le 26 avril. Les activités à la cabane à sucre auront lieu pendant toute la période du 22 mars au 27 avril.

Les duchesses seront deux fois plus nombreuses que lors du festival précédent; elles seront six ou sept, prévoit-on. Cela suscite beaucoup plus de participation, et il y a beaucoup plus d'heures, car les organismes participants retirent des bénéfices des soirées de présentation de duchesses. La corporation du festival, à but non lucratif, réussit généralement à faire des profits, elle aussi. Ces profits, elle les a jusqu'à maintenant réinvestis dans l'organisation du festival, surtout en achetant et en aménageant sa propre érablière (2,500 entailles), tout près de Plessisville, en construisant une vaste salle, adjacente à cette cabane à sucre, et en exécutant divers travaux pour que cette propriété puisse désormais servir 12 mois par année. La corporation compte plus de 500 membres.

## Le feu vert serait donné concernant un parc aux lacs Long et Montauban

par Gérard ROCHETTE

PORTNEUF — Le député de Portneuf à l'Assemblée nationale s'apprêterait à annoncer à la mi-février une réponse affirmative du gouvernement du Québec en ce qui regarde la réalisation du projet du parc de récréation des lacs Long et Montauban, lequel serait directement relié au développement du circuit touristique de Portneuf.

C'est l'information que le représentant du SOLEIL dans la région a obtenue cette semaine d'une source fiable et ordinairement bien renseignée.

Selon les détails obtenus, M. Pagé annoncerait un important investissement gouvernemental, pouvant repré-

senter quelques millions de dollars, pour la réalisation de ces deux projets. Ceux-ci seraient directement reliés l'un à l'autre afin d'assurer un développement coordonné de l'industrie touristique du territoire.

Invité à commenter une telle nouvelle, au cours d'une conversation téléphonique, le député a confirmé la tenue de la conférence de presse pour la mi-février. Il a dit qu'effectivement à cette occasion, il rendra public l'un des plus importants dossiers de l'histoire du comté de Portneuf et qu'il sera question de la réponse affirmative du gouvernement en ce qui regarde le développement du circuit touristique du comté de Portneuf et la

réalisation du parc de récréation des lacs Long et Montauban.

Sans entrer dans les détails, M. Pagé a signalé que les résultats qui seront annoncés au cours de cette conférence de presse sur le développement du circuit touristique et le projet du parc des lacs Long et Montauban, découlent des nombreuses rencontres avec les organismes, les municipalités et autres groupements du territoire.

Ce dernier s'est refusé à aller plus loin dans ses commentaires, en signalant que le dossier représentait une valeur importante pour tous les citoyens du comté de Portneuf.

### AUBAINE CHEZ SAILLANT INC.

- 1 machine comptable "Burroughs".
- 1 machine à imprimer "A.B. Dick offset", modèle 320, complètement automatique, avec table.
- 1 classeur automatique "Therm-A-Bind".
- 1 poinçonneuse électrique "Stimul Paper Drill".
- 1 machine à stencils "Gestetner", modèle 360.

Communiquer avec: M. André Sauvageau  
688-9412 - poste 162

## ckcv 1280 en voie d'établir un record mondial



Les minutes, les heures s'envolent et de plus en plus Mychel St-Louis et Gilles Paquet, journalistes à CKCV, continuent de garder tout le Québec en éveil.

Le record de 86 heures consécutives d'animation que ces deux "challengers" veulent fracasser, se terminera dimanche à 15h. dans le mail de Place Québec.

A cette occasion, JACQUES NORMAND animera la première émission du nouveau CKCV, en présence du grand public, d'invités et d'artistes réputés.

Le public est invité à suivre, jour et nuit, cette envolée oratoire sur les ondes de CKCV 1280 ou à se rendre dans le mail de Place Québec pour s'amuser, gagner des prix et encourager ces deux "radio-nautes".



ckcv 1280

# Un noyé dans la voiture de police à La Malbaie?

par Lucien LATULIPPE

L'auto-patrouille de la police de La Malbaie était toujours au fond du fleuve, au bout du quai de Pointe-au-Pic, hier soir, et la Sûreté du Québec craint qu'il y ait un homme à bord. Elle avait été volée à la porte de l'hôpital de La Malbaie, avant-hier soir.

Les recherches effectuées par deux hommes-grenouille de l'équipe de plongée sous-marine du sergent Sarrasin, de la Sûreté du Québec, à Montréal, ont dû être suspendues à cause de l'abondance des glaces que le vent poussait le long du quai. Elles devaient reprendre, aujourd'hui, si le temps le permettait.

Les deux hommes-grenouille n'ont pas repéré l'auto, mais ils ont trouvé un enjoliveur d'auto et une partie de grillage. La visibilité sous l'eau était d'environ quatre pieds. Au bout du

quai de Pointe-au-Pic, l'eau atteint environ 40 pieds de profondeur.

Le constable en devoir à La Malbaie s'est rendu à l'hôpital pour une plainte de désordre. L'individu aurait fait un mauvais parti à deux infirmières. Celles-ci ont dit que l'individu venait de partir.

Le policier est sorti de l'hôpital pour voir son véhicule démarrer avec l'individu en question au volant. Selon un témoin, l'auto-patrouille a dévalé la côte à grande vitesse.

Elle a brisé la petite barrière interdisant l'accès au quai et elle s'est dirigée à vive allure, jusqu'au bout du quai où elle a heurté le parapet pour culbuter à l'eau.

Le témoin s'est empressé d'accourir. L'auto avait disparu sous l'eau et il n'a vu personne sur les glaces.

# Preuve terminée au procès de G. Bourgeois

La Couronne et la défense ont terminé leur preuve, hier, au procès de Gilles Bourgeois, accusé du meurtre de Diane Tardif, survenu à Sept-Îles le 23 août 1973.

Me Paul Chevalier et Me Raymond Daoust devaient procéder à leur plaidoirie, aujourd'hui, et le juge Gilles Saint-Hilaire, s'adresser au jury par la suite. Le jury est formé de quatre femmes et huit hommes.

Originaire de Longueuil, Diane Tardif était âgée de 15 ans et elle demeurait chez sa grand-mère à Sept-Îles. Le prévenu a 34 ans et il est electricien à Sept-Îles.

Le procès a débuté le 13 janvier et, au palais de justice de Sept-Îles, on s'attend à un verdict, demain.

Diane Tardif a été trouvée morte, le 24 août 1973, à 10 milles à l'est de Sept-Îles. Elle avait été étranglée et assommée.

Marc Giasson qui a révélé avoir assisté au crime a été le principal témoin à charge. Gilles Bourgeois, pour sa part, a déclaré qu'il n'avait rien à faire avec ce meurtre et il a fait connaître ses allées et venues, le jour du crime.

# L'asphyxie a causé la mort de J. Landry

par Lucien LATULIPPE

Le jeune homme qui a péri par le feu, hier matin, dans une maison de deux étages située au 10 Ouest rue des Bouleaux, à Québec, a été identifié par l'un de ses frères, hier après-midi. Il s'agit de Jacques Landry, âgé de 31 ans et originaire de Drummondville.

L'autopsie pratiquée à la morgue provinciale par le Dr Richard Authier, médecin légiste, a permis de constater que le jeune homme avait

subi des brûlures sur 45 pour cent de la surface du corps, surtout à la partie supérieure, et qu'il avait succombé à l'asphyxie.

Par ailleurs, l'enquête a confirmé que l'incendie avait été causé par une cigarette et qu'il avait éclaté dans le lit de la victime. Jacques Landry est rentré vers minuit et l'on présume qu'il s'est endormi en fumant. Sa chambre était au sous-sol de la maison.

Réveillé par le feu ou la fumée, le jeune homme a tenté de s'échapper. Il est parvenu à grimper l'escalier et il s'est écroulé dans le corridor du rez-de-chaussée, à quelques pieds de la porte de sortie. Il a été trouvé à cet endroit par le lieutenant Michaud et le sapeur H. Labadie, du poste no 3.

L'alerte a été enregistrée vers 2h35 et les derniers sapeurs ont quitté les lieux vers 5h. La maison appartenant à M. André Matte a subi des dommages estimés à \$12,000.

Encore une cigarette  
Une cigarette serait également à l'origine du début d'incendie qui a éclaté vers 15h15, hier, dans une maison de chambres située au 319 rue Saint-Paul, à Québec, et propriété de la firme Yves Germain Ltée.

Le feu qui consumait le matelas d'un lit, au deuxième étage, a fait déclencher les gicleurs et l'eau s'est répandue abondamment, causant des dommages importants au magasin Trans-Canada Record, situé au rez-de-chaussée.

# Accusation portée contre Robert Samson

MONTREAL (PC) — Une accusation de possession d'une arme offensive a été portée, hier, contre Robert Samson, ex-policier de la Gendarmerie royale du Canada.

Au cours du mois de novembre dernier, l'ancien policier a déjà été inculpé d'avoir fabriqué une bombe et de l'avoir placée à la maison du président de la société Steinberg, M. Melvyn Dobrin, le 26 juillet 1974.

La nouvelle accusation a été portée à la suite de la découverte d'un pistolet non enregistré dans un coffret de sûreté loué par l'ex-policier de 29 ans, dans une succursale de la Banque Canadienne Nationale.

Me Maurice Hébert, avocat de Samson, a fait ajourner l'enquête préliminaire dans cette affaire au 5 février prochain.

# La pègre recherche les assassins du Gargantua

MONTREAL (PC) — Un enquêteur de la brigade des homicides de la police à Montréal a déclaré que des membres du monde interlope de la métropole sont à la recherche de l'auteur ou des auteurs du meurtre de 13 personnes qui ont succombé asphyxiées, mardi matin,

dans une pièce du bar-salon "Gargantua".

Le porte-parole de la police de Montréal a expliqué que le monde interlope désirait livrer le ou les assassins afin de diminuer la pression policière. Selon ce détective, les membres de la pègre connaissent les auteurs du multiple meurtre.

B

**Sears**

- Fleur de Lys
- Place Laurier
- Galeries Chagnon

# AUBAINES ECLAIR

DEMAIN

Demain dès 9h. a.m. Pas de commandes postales ou téléphoniques. Quantités limitées

 <p><b>Chemisiers et pulls</b> Rég. \$9 à \$20 <b>3<sup>99</sup> à 6<sup>99</sup></b> ch. Confection d'acrylique ou polyester. Choix de modèles, tons unis ou imprimés. Tailles 8-14 ans. Vêtements sport pour dames - Rayon 7</p>	 <p><b>Veste de suède</b> Rég. \$65 à \$75 <b>19<sup>99</sup></b> ch. Choix de couleurs: brun, marine ou rouille. Tailles 10-16 ans. Manteaux - Rayon 17</p>	 <p><b>Pantalons pour garçons</b> Pantalons de velours côtelé, SPEC. 100% coton, modèle à 4 poches et passants pour ceinture. Ton marine ou brun. Tailles 8-16 ans. # 14 267/997/999 <b>3<sup>99</sup></b> ch. Vêtements pour garçons - Rayon 40</p>	 <p><b>Pantalons pour fillettes</b> Rég. \$6 à \$8 Confection de polyester, velours côtelé ou denim, choix de couleurs. Tailles 8-14 ans. <b>3<sup>99</sup></b> ch. Vêtements pour fillettes - Rayon 77</p>	 <p><b>Veston sport SPEC.</b> <b>29<sup>99</sup></b> ch. Choix de modèles et de couleurs, motif à carreaux, tons unis et tweeds. Tailles 36-44. Vêtements pour hommes - Rayon 45</p>
 <p><b>Habit de motoneige</b> Ensemble 2 pièces, Rég. 13.98 <b>7<sup>99</sup></b> ch. Vêtements pour enfants - Rayon 29</p>	 <p><b>Maillots pour garçons</b> Choix de maillots à col ras du cou ou roulé, confection coton ou polyester. Choix d'imprimés. Tailles 8-18 ans. <b>2<sup>99</sup></b> ch.</p>	 <p><b>Pantalons pour adolescentes</b> Rég. \$15 à \$17 <b>10<sup>99</sup> à 12<sup>99</sup></b> ch. Confection de polyester, choix de couleurs et de tailles. Jeune Boutique - Rayon 19</p>	 <p><b>Pantalons pour hommes</b> Rég. 13.98 à 17.98 <b>6<sup>99</sup></b> ch. Pantalons de velours côtelé, jambes évasées, passants pour ceinture large. Choix de couleurs et de tailles. Similaire à l'illustration. Vêtements sport pour hommes - Rayon 41</p>	 <p><b>Pulls pour hommes SPEC.</b> <b>3<sup>99</sup> et 4<sup>99</sup></b> ch. Pulls à manches longues, col ras du cou ou avec pointes. Choix de couleurs. Similaire à l'illustration. Accessoires pour hommes - Rayon 33</p>
 <p><b>Bottes de motoneige pour enfants</b> Rég. 14.98 à 15.98 <b>9<sup>99</sup></b> paire Chaudes et confortables, confection de nylon marine. Semelle et talon antidérapants en caoutchouc.  Chaussures pour dames et enfants - Rayon 54</p>	 <p><b>Scie à arabesques</b> Scie Craftsman à vitesse variable, moteur 1/4 hp, lame pivotant sur 360°. Roulements à billes-coussinets. Garantie de 1 an. # 23 216 Rég. 77.98 <b>64<sup>99</sup></b> ch. Tronçonneuse électrique Tronçonneuse Craftsman à guide-chaîne 10". Pèse 10 lb. 2 an. Moteur 13/4 hp, huileur manuel. # 59 314. Rég. 73.98 <b>59<sup>99</sup></b> ch. Quincaillerie - Rayon 9</p>	 <p><b>Jetés "Melody"</b> # 12 680, 60 x 70", <b>5<sup>99</sup></b> ch. # 12 681, 70 x 90", <b>9<sup>98</sup></b> ch. # 12 682, 70 x 120", <b>11<sup>98</sup></b> ch. # 12 683, 70 x 140", <b>14<sup>98</sup></b> ch. Confection 100% coton, ton uni, endos de foam. Entretien à la machine. Tentures et rideaux - Rayon 24</p>	 <p><b>Jeu "Inventors"</b> Rég. 4.99 <b>4<sup>99</sup></b> Autobus de plage de Barbie. Rég. 13.99 <b>11<sup>99</sup></b> Cité Construction (Matchbox). Rég. 12.99 <b>10<sup>99</sup></b> Jouets - Rayon 49</p>	 <p><b>Etagère de salle de bains</b> Deux armoires à portes et une tablette, 2 montants en acier chromé avec ressort, réglables 7"8" à 8"4". Ton or ambré, blanc, filis ou bleu. Similaire à l'illustration. Rég. 35.99 <b>29<sup>99</sup></b> ch. Literie - Rayon 96</p>
 <p><b>Roue de chariot</b> Lustre rustique en bois fini érable, métal fini laiton antique, abat-jour en verre givré. Diamètre de 18". # 23 820 Rég. 31.98 <b>26<sup>99</sup></b> ch. Accessoires électriques - Rayon 34</p>	 <p><b>Tapis d'auto</b> Rég. 6.99 à 7.99 <b>5<sup>99</sup> à 6<sup>99</sup></b> ch. Tapis avant ou arrière, monopiece, tons bleu, rouge, noir, vert et or. Accessoires d'auto - Rayon 2b</p>	 <p><b>Bijoux à la mode</b> Choix de boucles d'oreilles et de colliers, pour assortir toutes les toilettes. Rég. \$2 à \$4 <b>49<sup>¢</sup></b> Bijoux - Rayon 4</p>	 <p><b>Divan-lit</b> Se transforme en un confortable lit double. # 49 300 <b>89<sup>99</sup></b> ch. Meubles - Rayon 1</p>	 <p><b>Appareil-photo Canon Ex</b> Rég. 199.98 Appareil 35 mm, automatique, viseur très lumineux, mise au point facile, lentille 50 mm 1.8. Vitesse jusqu'à 1/300 sec. <b>179<sup>99</sup></b> ch. Photographie - Rayon 39</p>
<p><b>Chaine stéréo</b> Rég. 169.98 <b>149<sup>99</sup></b> Comprend AM/FM, FM stéréo, lecteur 8 pistes, table tournante automatique, 2 haut-parleurs. Support non inclus. # 28 427</p>	<p><b>Détergent à lessive Sears</b> Rég. 16.49 Forme de 45 lb. concréte sans phosphates. # 54 145 <b>14<sup>99</sup></b> Poulet de plastique Choix de couleurs. # 45 130. Rég. 5.49 Articles ménagers - Rayon 11</p>	<p><b>Soutien-gorge</b> Rég. \$3 à \$6 <b>1<sup>99</sup></b> ch. Modèles courts. Choix de confections et de tailles. Similaire à l'illustration.</p>	<p><b>Carreaux de céramique</b> Rég. 1.99 pi. ca. Motif "Eclat de pierre", choix de couleurs. # 71 168 <b>1<sup>69</sup></b> pi. ca. Construction - Rayon 64</p>	

Fallait qu'ça arrive  
OKOY, C'EST QUÉBEC

# DÉCÈS et AVIS DIVERS

• RHÉTORIQUES et AMICALES • FUNÉRAILLES  
• REMERCIEMENTS • IN MEMORIAM  
• SERVICES ANNIVERSAIRES • FAVEURS

dans le monde

## Un immeuble s'effondre à Casablanca: 22 morts

CASABLANCA (Reuter) — La police craint que 22 personnes, dont plusieurs enfants en bas âge, n'aient péri dans les ruines d'un immeuble qui s'est effondré hier matin à Casablanca.

Les sauveteurs ont dégagé 9 cadavres et 11 blessés graves. 13 personnes sont encore enfouies sous les décombres. Elles se trouvaient au rez-de-chaussée et au premier étage et les sauveteurs craignent qu'elles aient été tuées.

## Nouveau quotidien en France

PARIS (AFP) — Un nouveau quotidien, qui se veut de gauche populaire, paraîtra en France dès lundi prochain. "L'Imprévu", dirigé par deux directeurs rédacteurs en chef, MM. Michel Butel et Bernard Henri Lévy, est destiné à "informer, faire rêver et servir".

## Ford rassure son peuple sur sa santé mentale

WASHINGTON (AFP) — "Il doit y avoir pas mal de gens plus sots que je ne le suis", s'est exclamé hier soir à la télévision le président Gerald Ford, marquant ainsi son dédain envers les mises en cause de ses capacités intellectuelles.

J'étais toujours dans le premier tiers de ma promotion à l'école de droit de Yale et dans les vingt premiers à l'université du Michigan, a souligné, rassurant et rassuré, le chef de l'exécutif. "J'ai les capacités pour remplir mes fonctions", a martelé le regard droit, face à la caméra, le trente-huitième président des États-Unis. Un bon jugement est plutôt une bonne chose, a-t-il ajouté, faisant remarquer qu'il avait appris beaucoup et profité de ses erreurs.

L'équipe de journalistes comprend une trentaine de personnes, dont une vingtaine de professionnels, appuyée par un grand nombre de pigistes, parmi lesquels des juristes et des avocats.

## Tentative de rébellion

COTONOU (AFP) — Une tentative de rébellion militaire a été mise en échec le 21 janvier, au Dahomey, a annoncé, hier, à Cotonou, le porte-parole du gouvernement dahoméen.

Son instigateur, le capitaine Janvier Assogba, ministre de la Fonction publique et du Travail du gouvernement militaire révolutionnaire (GMR) dahoméen, a été relevé de ses fonctions et condamné à 60 jours d'arrêt de forteresse, a précisé le porte-parole.

### 705 AVIS DE DÉCÈS

ASSELIN Josephine — Descarreaux — A Ville Vanier, le 23 janvier 1975, à l'âge de 82 ans, est décédée dame Josephine Descarreaux, épouse de feu Joseph Asselin. Elle demeurait au 109 rue Chanoine-Côté. Les funérailles auront lieu samedi le 25 janvier à 10h. Départ de la Coop du Pied de la Falaise 160 rue Carillon à 9h30 pour l'église Notre-Dame de la Recouvrance et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Robert Pichette (Germaine), M. et Mme Albert Asselin, M. et Mme Robert Thivierge (Jeanette), M. et Mme Gérard Asselin, M. et Mme Jean Rigault. Ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Georges Descarreaux, M. et Mme Adélar Rigault, M. et Mme Alphonse Ratté, M. Louis-Thomas Gauvin, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. 753002

BOISSONNEAULT (Irma) — A Québec, le 23 janvier 1975, est décédée dame Irma Drolet, épouse de feu Dr Emile Boissonneault. Elle demeurait au Pavillon St-Dominique. Les funérailles auront lieu samedi le 25 janvier à 10h. Départ du salon St-Dominique, 1045 Boul. St-Cyrille O., sous la direction de la Maison Lepine-Cloutier Ltée.

à 9h45 pour la chapelle de l'institution et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil sa sœur Mme Emile Morin (Cécile), son beau-frère N. J. Alphonse Boissonneault, ainsi que plusieurs neveux et nièces. 751409

CALDWELL (Guy) — A Québec, le 22 janvier 1975, est décédé M. Guy Caldwell, courtier en Produits Alimentaires, ex-président de la Chambre de Commerce, ex-président des Anciens de l'Université McGill section Québec épouse de dame Estelle Potvin, 1553 Rte de l'Église, Ste-Foy. Les funérailles auront lieu samedi le 25 janvier 1975 à 10h. Départ du funérarium Lepine-Cloutier Ltée, 1025 Rte de l'Église, Ste-Foy.

à 9h45 pour l'église St-Louis de France et de là au cimetière.

St-Patrice. Il laisse dans le deuil outre son épouse, sa fille Janet et ses petits-enfants: Kevin, Brian, David, Sheila, sa belle-mère Mme Joseph Potvin, sa sœur, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Donat Gauthier (Jeanne Caldwell), Mlle Gilberte Potvin, Mlle Lucille Potvin, M. et Mme André Potvin, M. et Mme Marcel Labbé (Marcelle), M. et Mme Yvon Rousseau (Raymonde), M. et Mme Charles Potvin, ainsi que plusieurs neveux et nièces. S.V.P. ne pas envoyer de fleurs, faire un don à la Société Canadienne du Cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec. 703941

DASSYLVA (Raymond) — A Québec, le 22 janvier 1975, à l'âge de 35 ans et 9 mois, est décédé M. Raymond Dassylva, célibataire. Il demeurait au 470, Christophe Colomb Ouest. Les funérailles auront lieu samedi, le 25 janvier à 9h. Départ du salon funéraire Sylvio Marceau, 224 rue St-Vallier ouest à 8h45 pour l'église St-Joseph et de là au cimetière St-Charles. Il était à l'emploi de la Firme Alain Leblanc Inc. Il laisse annedassylva (Blanche Jacques), M. Emery Dassylva, M. et Mme Joseph Lizotte (Irma Dassylva), M. et Mme Edgar Dassylva (Yvette Plourde), M. et Mme Antoine Demers (Hermine Dassylva), Mme Yve Amédée Paquet, ainsi que plusieurs cousins et cousines. 740393

FORTIN (Gaudias) — Au foyer St-Tite-des-Caps, le 23 janvier 1975, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Gaudias Fortin, époux de feu dame Géraldine Deschênes. Il demeurait au Foyer Notre-Dame du Perpetuel-Secours. Les funérailles auront lieu lundi, le 27 janvier à 9 heures. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc. 11241 Ave Royale Beauport à 8h45 pour l'église de Beauport et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Marcel (Noëlla Larouche), Marie-Ange (Mme Jean-Louis Boucher), Donat (Aline Simard), Mme Gérard Fortin (Lucienne Cauchon), son frère et sa sœur, Albert, Mme Eugène Biloéau (Virginie), ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Wilfrid Deschênes, Mme Joseph Asselin, Mme Cyrias Deschênes, M. et Mme Armand Deschênes ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière petits-enfants. Le salon sera fermé de 5 à 7h. 752857

res et soeurs, Emilienne, Monique (Mme Roger Drouin), Cécile (Mme Pierre Savard), Simonne (Mme Arthur Hamel), Robert (Denise Falardeau), Annette (Mme Yvon Letourneau). 753651

JOIBDON (Jules) — A Québec, le 23 janvier 1975, à l'âge de 73 ans est décédé monsieur Jules Jobidon ex-employé des postes époux de dame Julieenne Blouin. Il demeurait au 2015 Maufils. Les funérailles auront lieu lundi 27 janvier 1975 à 11h. Départ du foyer funéraire de J. Bouchard et Fils Ltée 1740 Avenue Bardsy angle Canardière à 10h45 pour l'église de St-Pascal de Matzeret et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son fils et sa belle-fille: M. et Mme Jean-Charles Jobidon (Gabrielle Tardif), ses soeurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mlle Joséphine Jobidon, Mme Mathias Verret (Marguerite), Mme Arthur Routhier (Marie-Anna), Mme Camille Jobidon (Marie-Ange Marceau), M. et Mme Romeo Blouin (Clara Blouin), M. et Mme Daniel Blouin (Yvonne Lapointe), ainsi que ses petits-enfants: Murielle, Hélène et André Jobidon. Plusieurs neveux et nièces. Le foyer funéraire sera ouvert de 2h-5h et de 7h-10h pm. La dépouille mortelle sera exposée à compter de samedi le 25 janvier à 2h pm. 753712

LEFEVRE (Olivine Girard) — A Québec, le 22 janvier 1975, à l'âge de 77 ans, est décédée dame Olivine Girard, épouse de feu M. Charles Lefevre. Elle demeurait au 8, rue St-Famille. Les funérailles auront lieu samedi le 25 janvier 1975 à 3h. Départ du funérarium Lepine-Cloutier Ltée, 975 Marguerite-Borjé pour l'église St-Ange, Clé Beauce et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils et sa belle-fille, M. et Mme Adrien Lefevre (Jeanne Lavertue) et ses petits-enfants: Lynn, Carl, Sonia, Lefevre; ses frères et soeurs, M. et Mme Thomas Girard, M. et Mme Joseph Perreault, M. et Mme Antonio Girard, M. et Mme Jules Tardif, Mme Anna Turmel, Mlle Emire Girard, M. René Girard, M. Delphis Girard. Le salon sera fermé de 5h à 7h. 748997

LEVEILLE (Louis-Gonzague) — Jemdi, le 23 janvier, à l'hôtel Dieu de Lévis, à l'âge de 74 ans, est décédé M. a. Louis-Gonzague Leveillé, époux de dame Lucienne Bégin. Il demeurait au 44 St-Georges Lévis. Les funérailles auront lieu lundi le 26 janvier à 10 heures. Départ du salon Gilbert & Turgeon Ltée 58, Avenue Bégin à 9h45, pour l'église Notre-Dame et de là au cimetière Mont-Marie. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Marcel Bailly (Georgette), M. et Mme René Leveillé (Aline Lemelin), M. et Mme Jean-Paul Labrecque (Pierrette), M. et Mme Guy Hamel (Céline), M. et Mme Réal Racine (Irene), M. et Mme Salomon Aubé (Rolande), M. et Mme Gilles Leveillé (Marcelle Cloutier), M. et Mme Alexandre Leveillé (Huguette Hamel), M. et Mme Laurence B. Labrecque (Claudette), M. et Mme Claude Biloéau (Francine), ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Marcel Leveillé, Mme Germaine Lamontagne, M. et Mme Jean-Baptiste Pouliot, Mlle Bernadette Leveillé, Mme Marcel Bégin, Mme Téléphore Leveillé, M. et Mme Louis-Philippe Bégin, M. et Mme Ernest Morency, M. et Mme Fernand Lemieux, plusieurs petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines. 753011

MCNICOL (Antoine) — A La Malbaie, le 22 janvier 1975, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Antoine McNicol, époux de dame Rachelle Tremblay. Il demeurait à 51 du Congrès, La Malbaie. Les funérailles auront lieu samedi, 25 janvier, à 2h. Départ du funérarium Lepine-Cloutier Ltée 134, avenue Doucet La Malbaie à 1h45 pour l'église St-Etienne et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Beatrix, Donald, Carol, ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-sœurs, Soeur Irene des Soeurs Antoniennes, Chicoutimi, Miles Madeleine et Cécile McNicol, La Malbaie, Mme Léopold Grondin (Thérèse), La Malbaie, M. et Mme Marcelin McNicol (Marie-Paule Lapointe), Chicoutimi, M. et Mme Césaire McNicol (Éliane Tremblay), Alma Dr et Mme André McNicol (Angèle Fortier), Clermont, Mme Pierre McNicol (Irene Dufour), La Malbaie, Mlle Agnès Tremblay, Mont-real, M. et Mme Louis Bergeron, Montréal, Mme Romeo Tremblay, Ile-aux-Coudres, M. et Mme Léon Bouchard, Mont-real, M. et Mme Gérard Tremblay, Ile-aux-Coudres, M. Edouard Tremblay, Montréal. 753280

NAPERT (Emely Bourgault) — Au foyer de St-Sylvestre, le 22 janvier 1975, à l'âge de 101 ans et 7 mois, est décédée dame Emely Bourgault, épouse de feu Joseph Napert. Les funérailles auront lieu samedi le 25 janvier à 10h. Départ du salon funéraire Wellie St-Hilaire 405 boul. Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine à 2h45 pour l'église Ste-Madeleine et de là au cimetière Ste-Madeleine. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Beatrix, Donald, Carol, ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-sœurs, Soeur Irene des Soeurs Antoniennes, Chicoutimi, Miles Madeleine et Cécile McNicol, La Malbaie, Mme Léopold Grondin (Thérèse), La Malbaie, M. et Mme Marcelin McNicol (Marie-Paule Lapointe), Chicoutimi, M. et Mme Césaire McNicol (Éliane Tremblay), Alma Dr et Mme André McNicol (Angèle Fortier), Clermont, Mme Pierre McNicol (Irene Dufour), La Malbaie, Mlle Agnès Tremblay, Mont-real, M. et Mme Louis Bergeron, Montréal, Mme Romeo Tremblay, Ile-aux-Coudres, M. et Mme Léon Bouchard, Mont-real, M. et Mme Gérard Tremblay, Ile-aux-Coudres, M. Edouard Tremblay, Montréal. 753280

PELLETIER (Charles) — A l'hôpital Notre-Dame de Fatima de la Pocatière, le 22 janvier 1975, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Charles Pelletier, époux de feu dame Bernadette Robichaud. Il demeurait au 403, 5e Ave. La Pocatière, elle laisse aussi 23 petits-enfants, 56 arrière petits-enfants, 9 arrière arrière petits-enfants. Le salon fermé entre 5 et 7 heures. 753450

POTVIN (Lorenzo) — A Québec, le 23 janvier 1975, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Lorenzo Potvin, époux de dame Diana Gauvin. Il demeurait au 157, rue Bertrand, Ste-Thérèse de Lisieux. Les funérailles auront lieu samedi le 25 janvier à 2h. Départ de la résidence funéraire F. X. Bouchard Inc. 4,100 boul. Ste-Anne Montmorency à 1h45 pour l'église Ste-Thérèse de Lisieux et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses frères, soeurs, beaux-frères, belles-sœurs: M. et Mme Albert Robitaille (Rita), M. et Mme Abel Potvin (Marie-Louise Labouche), Mme Maurice Potvin (Juliette Poliquin), M. et Mme Julien Potvin (Pauline Bouchard), M. et Mme Lucien Fluet (Béatrice Gauvin), M. et Mme Arthur Gauvin (Thérèse Desrochers), Mlle Angéline Gauvin, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 5h et 7h. 753667

RENAUD (Alice Daigle) — A Loretteville, le 23 janvier 1975 à l'âge de 74 ans, est décédée dame Alice Daigle épouse en 1ère noces de feu Joseph Chantal et en 2e noces de feu Ernest Renaud. Les funérailles auront lieu lundi 27 janvier à 10h. Départ de la résidence funéraire Falardeau Inc. 30 rue St-Joseph Loretteville à 9h45 pour l'église de Loretteville et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Adrien (Rita Bérubé), André (Marie-Paule Beaulieu), Jean-Paul (Marguerite Carter), ses beaux-enfants: Joseph Renaud, Henri Renaud, Alphonse Renaud (Mme Rosaire Drolet), Thérèse (Mme Fernand Milhomme), Germaine (Mme Charles McNicol). 753725

RICHARD (Raymond) — A Québec, le 23 janvier 1975, à l'âge de 54 ans et 11 mois est décédé Monsieur Raymond Richard. Il demeurait au 1904 Maufils, app.6, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 25 janvier à 9h30. Départ du funérarium de l'Anse, 290, Be. rue, Québec à 9h15 pour l'église St-Pascal et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre sa mère: Mme veuve Dominique Richard (Anna Vigneault), ses enfants: M. et Mme André Richard (Aline Bourdages) de Trois-Rivières, M. et Mme Paul-André St-Hilaire (Lise), M. et Mme Jean Richard (Agathe Dube), ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Roger Bussières (Margot), M. et Mme Romeo Brossard (Adrienne), M. et Mme Georges Richard (Marie-Paule Paquet), M. et Mme Maurice Richard (Colette Quillet), M. et Mme Robert Forques (Jacqueline), M. et Mme Marcel Giguère (Rita), M. et Mme Adélaïde Richard (Evelyne), M. et Mme Marcel Richard (Thérèse Fortin), M. et Mme Gérard Richard (Armande Vaillancourt), M. et Mme Gilles Giguère (Denise), Mlle Louise Richard, plusieurs neveux et nièces. 749394

St-Sylvestre à 9h40, pour l'église St-Sylvestre et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles, Mme Edgar Payeur (Léda), M. et Mme Emile Napert (Lydia Simard), Mme Irénée Blais (Ursule), M. et Mme Onésime Napert (Maria Marceau), M. et Mme Alphonse Morin (Béatrice), elle laisse aussi 23 petits-enfants, 56 arrière petits-enfants, 9 arrière arrière petits-enfants. Le salon fermé entre 5 et 7 heures. 753450

PELLLETIER (Charles) — A l'hôpital Notre-Dame de Fatima de la Pocatière, le 22 janvier 1975, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Charles Pelletier, époux de feu dame Bernadette Robichaud. Il demeurait au 403, 5e Ave. La Pocatière, elle laisse aussi 23 petits-enfants, 56 arrière petits-enfants, 9 arrière arrière petits-enfants. Le salon fermé entre 5 et 7 heures. 753450

POTVIN (Lorenzo) — A Québec, le 23 janvier 1975, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Lorenzo Potvin, époux de dame Diana Gauvin. Il demeurait au 157, rue Bertrand, Ste-Thérèse de Lisieux. Les funérailles auront lieu samedi le 25 janvier à 2h. Départ de la résidence funéraire F. X. Bouchard Inc. 4,100 boul. Ste-Anne Montmorency à 1h45 pour l'église Ste-Thérèse de Lisieux et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses frères, soeurs, beaux-frères, belles-sœurs: M. et Mme Albert Robitaille (Rita), M. et Mme Abel Potvin (Marie-Louise Labouche), Mme Maurice Potvin (Juliette Poliquin), M. et Mme Julien Potvin (Pauline Bouchard), M. et Mme Lucien Fluet (Béatrice Gauvin), M. et Mme Arthur Gauvin (Thérèse Desrochers), Mlle Angéline Gauvin, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 5h et 7h. 753667

RENAUD (Alice Daigle) — A Loretteville, le 23 janvier 1975 à l'âge de 74 ans, est décédée dame Alice Daigle épouse en 1ère noces de feu Joseph Chantal et en 2e noces de feu Ernest Renaud. Les funérailles auront lieu lundi 27 janvier à 10h. Départ de la résidence funéraire Falardeau Inc. 30 rue St-Joseph Loretteville à 9h45 pour l'église de Loretteville et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Adrien (Rita Bérubé), André (Marie-Paule Beaulieu), Jean-Paul (Marguerite Carter), ses beaux-enfants: Joseph Renaud, Henri Renaud, Alphonse Renaud (Mme Rosaire Drolet), Thérèse (Mme Fernand Milhomme), Germaine (Mme Charles McNicol). 753725

RENAUD (Alice Daigle) — A Loretteville, le 23 janvier 1975 à l'âge de 74 ans, est décédée dame Alice Daigle épouse en 1ère noces de feu Joseph Chantal et en 2e noces de feu Ernest Renaud. Les funérailles auront lieu lundi 27 janvier à 10h. Départ de la résidence funéraire Falardeau Inc. 30 rue St-Joseph Loretteville à 9h45 pour l'église de Loretteville et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Adrien (Rita Bérubé), André (Marie-Paule Beaulieu), Jean-Paul (Marguerite Carter), ses beaux-enfants: Joseph Renaud, Henri Renaud, Alphonse Renaud (Mme Rosaire Drolet), Thérèse (Mme Fernand Milhomme), Germaine (Mme Charles McNicol). 753725

RENAUD (Alice Daigle) — A Loretteville, le 23 janvier 1975 à l'âge de 74 ans, est décédée dame Alice Daigle épouse en 1ère noces de feu Joseph Chantal et en 2e noces de feu Ernest Renaud. Les funérailles auront lieu lundi 27 janvier à 10h. Départ de la résidence funéraire Falardeau Inc. 30 rue St-Joseph Loretteville à 9h45 pour l'église de Loretteville et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Adrien (Rita Bérubé), André (Marie-Paule Beaulieu), Jean-Paul (Marguerite Carter), ses beaux-enfants: Joseph Renaud, Henri Renaud, Alphonse Renaud (Mme Rosaire Drolet), Thérèse (Mme Fernand Milhomme), Germaine (Mme Charles McNicol). 753725

RICHARD (Raymond) — A Québec, le 23 janvier 1975, à l'âge de 54 ans et 11 mois est décédé Monsieur Raymond Richard. Il demeurait au 1904 Maufils, app.6, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 25 janvier à 9h30. Départ du funérarium de l'Anse, 290, Be. rue, Québec à 9h15 pour l'église St-Pascal et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre sa mère: Mme veuve Dominique Richard (Anna Vigneault), ses enfants: M. et Mme André Richard (Aline Bourdages) de Trois-Rivières, M. et Mme Paul-André St-Hilaire (Lise), M. et Mme Jean Richard (Agathe Dube), ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Roger Bussières (Margot), M. et Mme Romeo Brossard (Adrienne), M. et Mme Georges Richard (Marie-Paule Paquet), M. et Mme Maurice Richard (Colette Quillet), M. et Mme Robert Forques (Jacqueline), M. et Mme Marcel Giguère (Rita), M. et Mme Adélaïde Richard (Evelyne), M. et Mme Marcel Richard (Thérèse Fortin), M. et Mme Gérard Richard (Armande Vaillancourt), M. et Mme Gilles Giguère (Denise), Mlle Louise Richard, plusieurs neveux et nièces. 749394

RICHARD (Raymond) — A Québec, le 23 janvier 1975, à l'âge de 54 ans et 11 mois est décédé Monsieur Raymond Richard. Il demeurait au 1904 Maufils, app.6, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 25 janvier à 9h30. Départ du funérarium de l'Anse, 290, Be. rue, Québec à 9h15 pour l'église St-Pascal et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre sa mère: Mme veuve Dominique Richard (Anna Vigneault), ses enfants: M. et Mme André Richard (Aline Bourdages) de Trois-Rivières, M. et Mme Paul-André St-Hilaire (Lise), M. et Mme Jean Richard (Agathe Dube), ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Roger Bussières (Margot), M. et Mme Romeo Brossard (Adrienne), M. et Mme Georges Richard (Marie-Paule Paquet), M. et Mme Maurice Richard (Colette Quillet), M. et Mme Robert Forques (Jacqueline), M. et Mme Marcel Giguère (Rita), M. et Mme Adélaïde Richard (Evelyne), M. et Mme Marcel Richard (Thérèse Fortin), M. et Mme Gérard Richard (Armande Vaillancourt), M. et Mme Gilles Giguère (Denise), Mlle Louise Richard, plusieurs neveux et nièces. 749394

RICHARD (Raymond) — A Québec, le 23 janvier 1975, à l'âge de 54 ans et 11 mois est décédé Monsieur Raymond Richard. Il demeurait au 1904 Maufils, app.6, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 25 janvier à 9h30. Départ du funérarium de l'Anse, 290, Be. rue, Québec à 9h15 pour l'église St-Pascal et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre sa mère: Mme veuve Dominique Richard (Anna Vigneault), ses enfants: M. et Mme André Richard (Aline Bourdages) de Trois-Rivières, M. et Mme Paul-André St-Hilaire (Lise), M. et Mme Jean Richard (Agathe Dube), ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Roger Bussières (Margot), M. et Mme Romeo Brossard (Adrienne), M. et Mme Georges Richard (Marie-Paule Paquet), M. et Mme Maurice Richard (Colette Quillet), M. et Mme Robert Forques (Jacqueline), M. et Mme Marcel Giguère (Rita), M. et Mme Adélaïde Richard (Evelyne), M. et Mme Marcel Richard (Thérèse Fortin), M. et Mme Gérard Richard (Armande Vaillancourt), M. et Mme Gilles Giguère (Denise), Mlle Louise Richard, plusieurs neveux et nièces. 749394

RICHARD (Raymond) — A Québec, le 23 janvier 1975, à l'âge de 54 ans et 11 mois est décédé Monsieur Raymond Richard. Il demeurait au 1904 Maufils, app.6, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 25 janvier à 9h30. Départ du funérarium de l'Anse, 290, Be. rue, Québec à 9h15 pour l'église St-Pascal et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre sa mère: Mme veuve Dominique Richard (Anna Vigneault), ses enfants: M. et Mme André Richard (Aline Bourdages) de Trois-Rivières, M. et Mme Paul-André St-Hilaire (Lise), M. et Mme Jean Richard (Agathe Dube), ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Roger Bussières (Margot), M. et Mme Romeo Brossard (Adrienne), M. et Mme Georges Richard (Marie-Paule Paquet), M. et Mme Maurice Richard (Colette Quillet), M. et Mme Robert Forques (Jacqueline), M. et Mme Marcel Giguère (Rita), M. et Mme Adélaïde Richard (Evelyne), M. et Mme Marcel Richard (Thérèse Fortin), M. et Mme Gérard Richard (Armande Vaillancourt), M. et Mme Gilles Giguère (Denise), Mlle Louise Richard, plusieurs neveux et nièces. 749394

Lamothe, Mme Juliette Lajeunesse, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines et de nombreux amis. 749396

POULIN (Lorraine) — A Québec, le 22 janvier 1975, à l'âge de 39 ans, est décédée Mlle Lorraine Poulin, fille de M. Ulfred Poulin et de dame Hélène McCollough. Elle demeurait 33 rue Desjardins. Les funérailles auront lieu vendredi 24 janvier à 3h. Départ de Gilbert et Turgeon Ltée 58 avenue Bégin, Lévis à 2h45 pour l'église Notre-Dame et l'inhumation au cimetière Mont-Marie. Elle laisse dans le deuil ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Mark Poulin (Rose Picard), M. et Mme Stanley Poulin (Carmen Morin), M. et Mme André Brunel (Yvette), M. et Mme Maurice Lemieux (Louise), ainsi que plusieurs oncles et tantes. 753681

LARUE (Marcelle Gendron) — DIMANCHE le 26 janvier 1975, à 10.30 heures a.m. en l'église St-Coeur de Marie, sera chanté le service anniversaire de Marcelle Gendron épouse de monsieur Alexandre Larue. Parents et amis sont invités à y assister. 749362

MERCIER (Georgine Boies) — Samedi le 1er février 1975 à 10 heures a.m. en l'église Notre-Dame du Chemin, sera chanté le service anniversaire de dame Alice-Georgine Boies, épouse de M. Jules-Henri Mercier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 752640

ROBITAILLE (Jules) — Samedi le 25 janvier 1975 à 5 heures p.m. en l'église de St-François-Xavier, Duberger, sera chanté le service anniversaire de M. Jules Robitaille, époux de dame Rachel Noël. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 751713

TAILLON Bédard (Antonio) — Samedi, le 25 janvier 1975 à 4 heures, en l'église de Ste-Cécile, Charlesbourg, sera chanté le service anniversaire de M. Antonio Bédard Taillon, architecte, époux de dame Fernande Mailloux. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 754621

VEZINA (Victorine Desmeules) — Samedi le 25 janvier 1975, à 7 heures p.m., en l'église Ste-Ursule de Ste-Foy, sera chantée une messe anniversaire pour dame Victorine Desmeules, épouse de M. Maurice Vézina. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 752112

760 FAVEURS OBTENUES  
RECONNAISSANCE à St-Jude pour faveur obtenue. Signé G.T.C. 752576

790 MONUMENTS FUNÉRAIRES  
VILLENUEVE ET FRERE MASSIFACTURIER monuments depuis 1887 meilleur prix en ville, économiseurs, consulte-nous avant d'acheter, qualité garantie, 1029 St-Vallier ouest, 327-06-04, 523-3384. 754008

THÉRIAULT & FILS  
710 1ère Avenue, Québec, 324-1541. 741935

CHAU (Canal 5) Carleton  
SAMEDI 25 JANVIER  
8.45 Mire et Musique  
9.00 Pépino  
9.30 Pierre et Popotame  
10.00 Poly en Espagne  
10.30 Lassie  
11.00 Connexion  
12.00 Héros du samedi  
1.00 Sportbeque  
2.00 Femme d'aujourd'hui  
3.00 Past Past  
3.30 Cine Jeunesse  
5.00 Sur le matelas  
6.00 Royaume des animaux  
6.30 Téléjournal  
6.40 Nouvelles du sport  
6.51 Politique federale  
7.00 Mannix  
8.00 Soiree du Hockey: Buffalo a Montreal  
10.20 Téléjournal  
10.40 Nouvelles du sport  
11.00 Cinema: Pas de printemps pour Marnie

DIMANCHE 26 JANVIER  
8.45 Mire et Musique  
9.00 Roquet Belles Orelles  
9.30 Le roi Leo  
10.00 Une fleur m'a dit  
10.15 Le jour du Seigneur  
11.00 Rencontre  
11.30 Festival de Jazz  
12.00 Magazine semaine verte  
1.00 D'hier à demain  
2.00 Univers des sports  
3.00 Heures des quilles  
4.30 Français d'aujourd'hui  
5.00 5-D  
6.30 Politique atout  
6.30 Téléjournal  
6.45 UPA  
7.00 La petite patrie  
7.31 Les Beaux Dimanches  
10.30 Téléjournal  
10.45 Sport Dimanche  
11.00 Un simple au multiple  
11.30 Cine-Club Baal

LUNDI 27 JANVIER  
9.00 Mire et Musique  
9.15 Les Oriolans  
9.30 100 tours de Centour  
9.45 En mouvement  
10.00 Les Chiboukis  
10.15 Du soleil à 5 cents  
11.00 Recettes de Juliette  
11.30 Pour vos mesdames  
12.00 Semaine verte  
1.00 D'hier à demain  
2.00 Univers des sports. Natation  
3.30 Heures des quilles  
4.30 Français d'aujourd'hui  
5.00 5-D  
6.00 Walt Disney  
7.00 La petite patrie  
7.30 Les beaux dimanches: Monsieur B... Un grand défi  
Concert varié  
10.30 Téléjournal  
10.45 Sport Dimanche  
11.00 Cine-club: Baal  
1.30 Fermeture

LUNDI  
9.15 Les Oriolans  
9.30 100 tours de Centour  
9.45 En mouvement  
10.00 Les Chiboukis  
10.15 Du soleil à cinq cents  
11.00 Recettes de Juliette  
11.30 Pour vos mesdames  
12.00 Cher oncle Bill  
12.30 Les Coqueluches  
1.31 Téléjournal  
1.36 Femme d'aujourd'hui  
2.31 Cinema: Passe d'une mere  
4.00 Bobino  
4.30 Les Egretores  
5.00 Dakarti

725 SERVICES ANNIVERSAIRES  
AUDET (Oiemine Duclos) — Samedi le 25 janvier, à 4.30 heures p.m., en l'Eglise de

Saint-Tite des Caps, sera chanté le service anniversaire de dame Oiemine Duclos, épouse de feu Albany Audet. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 750147

FALARDEAU (Albert) — Samedi, le 25 janvier, à 10 heures A.M. en l'église Notre-Dame de Pitié, sera chanté messe anniversaire de M. Albert Falardeau, époux de Marie-Jeanne Dompierre. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 752414

LARUE (Marcelle Gendron) — DIMANCHE le 26 janvier 1975, à 10.30 heures a.m. en l'église St-Coeur de Marie, sera chanté le service anniversaire de Marcelle Gendron épouse de monsieur Alexandre Larue. Parents et amis sont invités à y assister. 749362

MERCIER (Georgine Boies) — Samedi le 1er février 1975 à 10 heures a.m. en l'église Notre-Dame du Chemin, sera chanté le service anniversaire de dame Alice-Georgine Boies, épouse de M. Jules-Henri Mercier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 752640

ROBITAILLE (Jules) — Samedi le 25 janvier 1975 à 5 heures p.m. en l'église de St-François-Xavier, Duberger, sera chanté le service anniversaire de M. Jules Robitaille, époux de dame Rachel Noël. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 751713

TAILLON Bédard (Antonio) — Samedi, le 25 janvier 1975 à 4 heures, en l'église de Ste-Cécile, Charlesbourg, sera chanté le service anniversaire de M. Antonio Bédard Taillon, architecte, époux de dame Fernande Mailloux. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 754621

VEZINA (Victorine Desmeules) — Samedi le 25 janvier 1975, à 7 heures p.m., en l'église Ste-Ursule de Ste-Foy, sera chantée une messe anniversaire pour dame Victorine Desmeules, épouse de M. Maurice Vézina. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 752112

760 FAVEURS OBTENUES  
RECONNAISSANCE à St-Jude pour faveur obtenue. Signé G.T.C. 752576

790 MONUMENTS FUNÉRAIRES  
VILLENUEVE ET FRERE MASSIFACTURIER monuments depuis 1887 meilleur prix en ville, économiseurs, consulte-nous avant d'acheter, qualité garantie, 1029 St-Vallier ouest, 327-06-04, 523-3384. 754008

THÉRIAULT & FILS  
710 1ère Avenue, Québec, 324-1541. 74